

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV<sup>e</sup> ANNEE. - N° 15

MARDI 21 FÉVRIER 2006

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 21 FÉVRIER 2006

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
<b>Réunion</b> du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 27 et mardi 28 février 2006 .....	443
<b>Liste</b> des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 27 et mardi 28 février 2006, siégeant en formation de Conseil municipal.....	443
<b>Réunion</b> du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 27 février 2006 .....	444
<b>Conseil municipal</b> en sa séance des 12, 13 et 14 décembre 2005 - G.P.R.U. « Porte Montmartre-Porte de Clignancourt ». — Aménagement du secteur « Binet » sur l'avenue de la Porte Montmartre (18 <sup>e</sup> ). — Approbation d'un traité de concession d'aménagement à conclure avec l'OPAC pour mettre en œuvre cette opération conformément au programme approuvé [2005 DU 212-2° - <i>Extrait du Registre des délibérations</i> ].....	444
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
<b>Caisse des Ecoles du 17<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Fixation de la liste d'admission établie par ordre de mérite à l'issue du concours réservé pour l'accès au corps des Adjointes administratifs de la Caisse des Ecoles du 17 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 7 février 2006) .....	445
VILLE DE PARIS	
<b>Relèvement</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2006, des modalités de facturation aux opérateurs privés de travaux d'abatage et de replantations sur la voie publique dans le cadre de l'exécution des prescriptions des permis de construire ou de démolir (Arrêté du 2 février 2006) .....	445
<b>Fixation</b> de la composition de la Commission de la procédure de dialogue compétitif de la Ville de Paris relative à la conception, la fabrication et l'exploitation d'un stand modulable pour certains salons et expositions auxquels la Mairie de Paris participe (Arrêté du 9 février 2006) .....	446
<b>Nomination</b> de M. Bernard CANDIARD en qualité de Directeur Général du Crédit Municipal de Paris (Arrêté du 17 février 2006).....	446

<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — (Arrêté modificatif du 10 février 2006).....	447
<b>Règlement</b> du Prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre (Arrêté du 15 février 2006) .....	451
<b>Reprises</b> par la Ville de Paris de concessions perpétuelles abandonnées dans le cimetière de Vaugirard 320, rue Lecourbe, Paris (15 <sup>e</sup> ) dans les 2 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup> divisions (Arrêté du 14 février 2006).....	452
Annexe .....	452
<b>Voie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-005 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Olivier Métra, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006) .....	452
<b>Voie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-006 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Plichon, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 février 2006).....	453
<b>Voie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-008 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, rues des Haies et Planchat, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 10 février 2006) .....	453
<b>Voie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-021 instaurant, à titre provisoire, la mise en impasse de la rue de la Cité Universitaire, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 15 février 2006).....	454
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'une sous-directrice de la Commune de Paris .....	454
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination d'un sous-directeur de la Commune de Paris .....	454
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Radiation des cadres d'un administrateur de la Ville de Paris.....	454
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'une administratrice de la Ville de Paris .....	454
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation de trois chefs de bureau .....	454
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidats admis au concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 7 novembre 2005 .....	455

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes.....	455
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005.....	455
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes.....	456
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005.....	456
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au 3 <sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 4 postes.....	456
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du 3 <sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005.....	456
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 1 <sup>re</sup> classe — Année 2005.....	456
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 2 <sup>e</sup> classe — Année 2005.....	456

#### DEPARTEMENT DE PARIS

<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — (Arrêté modificatif du 10 février 2006).....	457
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée (Arrêté du 7 février 2006).....	461

#### ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

<b>Arrêté n° 2006-0035 DG</b> portant délégation de la signature de la Directrice Générale. — (Arrêté modificatif du 9 février 2006).....	461
<b>Arrêté n° 2006-0036 DG</b> portant délégation de la signature de la Directrice Générale (Arrêté du 9 février 2006).....	462
<b>Avis</b> d'ouverture de concours sur titres pour le recrutement d'agents techniques spécialisés.....	462
<b>Avis</b> d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur titres pour le recrutement de blanchisseurs ouvriers professionnels.....	462
<b>Avis</b> d'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de conducteurs ambulanciers.....	463

<b>Avis</b> d'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'ouvriers professionnels.....	463
---	-----

#### PREFECTURE DE POLICE

<b>Arrêté n° 2006 CAP-DISC00013</b> dressant le tableau d'avancement au grade de maître-ouvrier principal au titre de l'année 2004 (tableau complémentaire) (Arrêté du 8 février 2006).....	463
<b>Arrêté BR n° 06-00011</b> portant organisation des concours externe et interne pour l'admission à l'emploi d'adjoint administratif de la Préfecture de Police (Arrêté du 16 février 2006).....	464
<b>Arrêté BR n° 06-00012</b> portant organisation d'un concours pour le recrutement d'agent de surveillance de Paris (Arrêté du 16 février 2006).....	464

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Fixation de la représentation de l'administration au Comité Technique Paritaire. — (Arrêté modificatif du 9 février 2006)....	465
<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration. — (Arrêté modificatif du 13 février 2006).....	465

#### POSTES A POURVOIR

<b>Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent administratif (F/H).....	465
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis de vacance de trois postes de sous-directeur de la Commune de Paris (F/H).....	466
<b>Secrétariat Général de la Ville de Paris.</b> — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H)....	466
<b>Secrétariat Général du Conseil de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....	467
<b>Secrétariat Général de la Ville de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).....	467
<b>Secrétariat Général de la Ville de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....	467
<b>Direction des Affaires Scolaires.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....	467
<b>Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....	468
<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).....	468
<b>Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris</b> — (E.I.V.P.) — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif.....	468
<b>Crédit Municipal de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste de standardiste.....	468

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux.....	469
<b>Urbanisme.</b> — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 30 janvier et le 5 février 2006....	469
<b>Urbanisme.</b> — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 30 janvier et le 5 février 2006.....	471
<b>Urbanisme.</b> — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 30 janvier et le 5 février 2006.....	472

<b>Urbanisme.</b> — Liste des permis de construire délivrés entre le 30 janvier et le 5 février 2006 .....	475
<b>Urbanisme.</b> — Liste des permis de démolir délivrés entre le 30 janvier et le 5 février 2006.....	476
<b>Urbanisme.</b> — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 30 janvier et le 5 février 2006.....	477
<b>Urbanisme.</b> — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 30 janvier et le 5 février 2006 .....	478
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée.....	478
<b>Marchés publics.</b> — Avis aux soumissionnaires.....	478
— Avis d'attributions.....	478
— Procédures adaptées ouvertes.....	480

## CONSEIL DE PARIS

### Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 27 et mardi 28 février 2006.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 27 et mardi 28 février 2006 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

*Le Maire de Paris*

Bertrand DELANOË

### Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 27 et mardi 28 février 2006, siégeant en formation de Conseil municipal.

#### A — Questions des Conseillers de Paris

I — Questions du groupe U.M.P. :

**QOC 2006-53 Question de Mme Brigitte KUSTER** à M. le Maire de Paris relative à la réalisation d'un mur végétalisé à l'angle des rues Davy et Guy-Mocquet.

**QOC 2006-54 Question de Mme Brigitte KUSTER** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au stationnement des autocars de tourisme.

**QOC 2006-55 Question de Mme Brigitte KUSTER** à M. le Maire de Paris relative aux horaires de ramassage des ordures ménagères.

**QOC 2006-56 Question de Mme Brigitte KUSTER** à M. le Maire de Paris relative au stationnement dans le quartier vert « La Jonquière » (17<sup>e</sup>).

**QOC 2006-57 Question de Mme Brigitte KUSTER** à M. le Maire de Paris relative au nombre de places de stationnement créées depuis le début de la mandature pour les deux-roues à moteur.

**QOC 2006-58 Question de Mme Roxane DECORTE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le nombre de logements étudiants réalisés depuis le début de la mandature.

**QOC 2006-59 Question de Mme Roxane DECORTE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au réaménagement de la porte de la Chapelle.

**QOC 2006-60 Question de M. René LE GOFF** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police concernant le bilan des accidents corporels survenus boulevard Magenta (10<sup>e</sup>) au cours de l'année 2005.

**QOC 2006-61 Question de M. René LE GOFF** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le renouvellement de la concession de la Croix-Catelan dans le bois de Boulogne.

**QOC 2006-63 Question de Mme Nicole CATALA** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos de l'indemnisation par la Ville de Paris des commerçants du 14<sup>e</sup> arrondissement dont le chiffre d'affaires a baissé suite aux travaux du tramway.

**QOC 2006-64 Question de Mme Laurence DOUVIN** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la recherche de locaux pour la future maison des associations du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**QOC 2006-65 Question de Mme Laurence DOUVIN** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la diffusion aux Parisiens du questionnaire sur le Plan de déplacement de Paris.

**QOC 2006-66 Question de Mme Laurence DOUVIN** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les mesures à prendre pour lutter contre les nuisances subies quotidiennement par les riverains du stade Paul-Faber.

**QOC 2006-67 Question de MM. Christophe LEKIEFFRE, Jack-Yves BOHBOT** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'avenir du quartier dit du « Sentier » dont l'activité textile serait déplacée en proche banlieue.

**QOC 2006-68 Question de M. Christophe LEKIEFFRE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les logements « scolaires » des directrices et directeurs d'écoles.

**QOC 2006-69 Question de M. Christophe LEKIEFFRE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la redevance mensuelle à payer par les directrices et directeurs d'écoles.

**QOC 2006-70 Question de M. Christophe LEKIEFFRE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les logements « scolaires » laissés vacants par les directrices et directeurs d'écoles.

**QOC 2006-71 Question de M. Christophe LEKIEFFRE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le report de l'application de la réforme des logements « scolaires ».

**QOC 2006-72 Question de M. Christophe LEKIEFFRE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la nature des logements « scolaires » pour chaque établissement et sur les mesures de substitution pour les établissements n'en disposant pas.

**QOC 2006-73 Question de M. Christophe LEKIEFFRE** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur les conséquences du dysfonctionnement de la borne d'entrée Turbigo-Saint-Denis pour les riverains du quartier « Montorgueil — Saint-Denis » et les mesures envisagées pour y remédier.

**QOC 2006-74 Question de Mme Catherine DUMAS** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police relative au stationnement abusif et quotidien, sur la voie publique, d'un camion publicitaire dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

**QOC 2006-75 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS** à M. le Maire de Paris relative à l'élaboration avec la R.A.T.P. d'un plan d'équipement d'escalators dans toutes les stations de métro de la Capitale.

**QOC 2006-76 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS** à M. le Maire de Paris relative à l'accessibilité des personnes âgées ou handicapées dans l'enceinte des cimetières.

**QOC 2006-77 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS** à M. le Maire de Paris concernant l'implantation d'un nouveau mobilier urbain sur la voie publique.

**QOC 2006-78 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS** à M. le Maire de Paris relative à l'application de la charte de bonne conduite des tournages cinématographiques dans la Capitale, notamment dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

**QOC 2006-79 Question de M. Richard STEIN** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la politique de régularisation des pigeons à Paris.

**QOC 2006-80 Question de M. Richard STEIN** et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police concernant la délivrance pour les habitants des Hauts-de-Malesherbes, d'une autorisation exceptionnelle de circuler, dans le couloir de bus boulevard Berthier, jusqu'à la porte d'Asnières.

II — Questions du groupe Union pour la démocratie française :

**QOC 2006-50 Question de M. Jean-François PERNIN** et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris demandant le lancement par la Ville de Paris d'une étude à propos du développement économique et commercial des abords du tramway, notamment sur les boulevards des Maréchaux.

**QOC 2006-51 Question de M. Jean-François PERNIN** et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Préfet de Police concernant le nombre de procès-verbaux dressés en 2005 aux automobilistes parisiens et le nombre de véhicules, arrondissement par arrondissement, enlevés par la fourrière.

**QOC 2006-52 Question de Mme Marielle de SARNEZ** et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant les mesures à prendre par la municipalité pour l'avenir du cinéma « Grand-Ecran ».

III — Questions du groupe socialiste et radical de gauche :

**QOC 2006-43 Question de Mme Annick LEPETIT** à M. le Maire de Paris relative à la mise en place de points de prêts de vélos, en libre-service pour les Parisiens.

**QOC 2006-44 Question de Mme Elisabeth LARRIEU** et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour renforcer la sécurité des enfants de l'école, 221, boulevard Péreire, se rendant au restaurant scolaire non intégré à l'école.

IV — Questions des non-inscrits :

**QOC 2006-45 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND** à M. le Maire de Paris concernant les modalités de recensement du nombre de vélos du parc parisien et les

dispositions prises par les bailleurs sociaux pour sécuriser le stationnement des vélos.

**QOC 2006-46 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND** à M. le Préfet de Police relative à la vitesse d'intervention des véhicules de pompiers sur les boulevards des Maréchaux à l'occasion des travaux du tramway.

**QOC 2006-47 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND** à M. le Maire de Paris relative au calendrier prévisionnel d'implantation de la douzaine de régies de quartier annoncée par la Municipalité.

**QOC 2006-48 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND** à M. le Maire de Paris relative à l'acquisition par la Ville de Paris et les bailleurs sociaux d'immeubles occupés mis en vente de 2001 à 2005.

**QOC 2006-49 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND** à M. le Maire de Paris relative à la substitution d'un nouveau bail de type « logement social » à l'ancien bail privé pour les locataires en place au moment de l'acquisition par la Ville de Paris et les bailleurs sociaux d'immeubles mis en vente occupés.

#### B — Question d'un Conseil d'arrondissement.

**QOC 2006-1001 Question du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement** à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police concernant les mesures préventives, à l'échelle du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour lutter contre l'épidémie de grippe aviaire.

#### Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 27 février 2006.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, le lundi 27 février 2006 à 15 h 15.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

*Le Maire de Paris,*

*Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général*

Bertrand DELANOË

**Conseil municipal en sa séance des 12, 13 et 14 décembre 2005 - G.P.R.U. « Porte Montmartre-Porte de Clignancourt ». — Aménagement du secteur « Binet » sur l'avenue de la Porte Montmartre (18<sup>e</sup>). — Approbation d'un traité de concession d'aménagement à conclure avec l'OPAC pour mettre en œuvre cette opération conformément au programme approuvé [2005 DU 212-2<sup>o</sup> – *Extrait du Registre des délibérations*].**

Le Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 300-4 et L. 300-5 ;

Vu l'appel à candidature publié au Journal Officiel des Communautés européennes du 27 avril 2005 ;

Vu le projet de délibération 2005 DU 212-1°, en date du 29 novembre 2005, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de donner un avis favorable à l'engagement de l'opération « Binet » et d'approuver le programme prévisionnel de réalisation ;

Vu le projet de délibération 2005 DU 212-2°, en date du 29 novembre 2005, par M. le Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer avec l'OPAC un traité de concession d'aménagement pour mettre en œuvre cette opération conformément au programme approuvé et de céder les biens communaux à l'OPAC ;

Vu le projet de concession d'aménagement joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 novembre 2005 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article premier. — Il est décidé de conclure, et M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris (OPAC), le traité de concession d'aménagement pour la mise en œuvre de l'opération d'aménagement « Binet », dont le texte est joint en annexe à la présente délibération avec un Etat Prévisionnel des Produits et des Charges (E.P.P.C.).

Art. 2. — M. le Maire de Paris est autorisé à céder à l'O.P.A.C. les biens communaux, compris à l'intérieur du périmètre de l'opération, situés aux 26 à 16, avenue de la Porte Montmartre, 60 à 66, rue René Binet.

*Pour extrait.*

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

### **Caisse des Ecoles du 17<sup>e</sup> arrondissement. — Fixation de la liste d'admission établie par ordre de mérite à l'issue du concours réservé pour l'accès au corps des Adjointes administratifs de la Caisse des Ecoles du 17<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement,  
Président du Comité de Gestion  
de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation de Paris, Marseille et Lyon, et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la loi 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2005-1231 du 29 septembre 2005 portant modification du décret n° 2002-1260 du 14 octobre 2002 pris en application de l'article 11 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et relatif à la résorption de l'emploi précaire des personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Comité de Gestion en date du 14 juin 2005 ;

Vu le concours réservé pour l'accès au corps des Adjointes administratifs en date du 3 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La liste d'admission établie par ordre de mérite à l'issue du concours réservé pour l'accès au corps des Adjointes administratifs la Caisse des Ecoles du 17<sup>e</sup> arrondissement est fixée comme suit :

1 — Mme Colette GUILLEMINÉAU.

Liste arrêtée à un (1) nom.

Art. 2. — Copie du présent arrêté sera adressée au Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 février 2006

Françoise de PANAFIEU

VILLE DE PARIS

### **Relèvement, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006, des modalités de facturation aux opérateurs privés de travaux d'abattage et de replantations sur la voie publique dans le cadre de l'exécution des prescriptions des permis de construire ou de démolir.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre III et le livre V de sa deuxième partie relative à la commune ;

Vu la délibération du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 89 du 17 et 18 décembre 2001 fixant en euros les tarifs et les redevances de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu la délibération du Conseil de Paris PJEV-11 des 28 et 29 avril 2003 relative à la fixation des tarifs et redevances de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu l'arrêté municipal du 22 mai 2003, fixant au 1<sup>er</sup> juin 2003, les modalités de facturation aux opérateurs privés de travaux d'abattage et de replantations sur la voie publique dans le cadre de l'exécution des prescriptions des permis de construire ou de démolir

Vu la délibération du Conseil de Paris DF 2005-74.5° des 12 et 13 décembre 2005 autorisant le Maire de Paris à augmenter lesdites redevances de 2 % au maximum ;

Sur la proposition de Mme la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 1<sup>er</sup> mars 2006, les modalités de facturation aux opérateurs privés de travaux d'abattage et de replantations sur la voie publique dans le cadre de l'exécution des prescriptions des permis de construire ou de démolir sont fixées comme suit :

Un coût de 4 692 € sera facturé aux opérateurs privés pour chaque arbre abattu sur la voie publique si l'arbre abattu a une circonférence inférieure ou égale à 30 centimètres (mesurée à 1 mètre de hauteur).

Pour les arbres abattus d'une circonférence supérieure à 30 cm, le montant du remboursement R sera facturé à l'opérateur privé de la manière suivante :

$$R = \frac{4\,692 \text{ €} \times (\text{circonférence de l'arbre en cm mesurée à } 1 \text{ mètre de hauteur})}{30}$$

Art. 2. — Les recettes escomptées en application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> seront constatées au chapitre 70, article 70878, rubrique 823, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Art. 3. — Le présent arrêté remplace et annule l'arrêté du 22 mai 2003.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copies conformes seront adressées :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Section des recettes ;

— à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité — Bureau des affaires domaniales et contentieuses.

Fait à Paris, le 2 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de Service  
des Affaires Juridiques et Financières*

Guy DU MERLE

**Fixation de la composition de la Commission de la procédure de dialogue compétitif de la Ville de Paris relative à la conception, la fabrication et l'exploitation d'un stand modulable pour certains salons et expositions auxquels la Mairie de Paris participe.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics et notamment ses articles 22 et 24 ;

Vu l'arrêté en date du 25 avril 2001 donnant délégation de pouvoir à Mme Mireille FLAM pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2001 chargeant Mme Mireille FLAM, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux sociétés d'économie mixte et aux marchés publics, modifié par l'arrêté du 28 février 2002 ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission de la procédure de dialogue compétitif de la Ville de Paris relative à la conception, la fabrication et l'exploitation d'un stand modulable pour certains salons et expositions auxquels la Mairie de Paris participe, est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

— au titre des personnalités désignées en raison de leur compétence :

- Mme Anne CATROU, responsable de la Mission Communication de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de la Ville de Paris,

- Mme Marie-Emmanuelle LE BLAN, responsable du service Communication de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris,

- M. Emmanuel OBERDOERFFER, chef de la Mission Habitat Privé à la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjointe au Maire  
chargée de toutes les questions relatives  
aux sociétés d'économie mixte  
et aux marchés publics*

Mireille FLAM

**Nomination de M. Bernard CANDIARD en qualité de Directeur Général du Crédit Municipal de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;

Vu le décret n° 55-622 du 20 mai 1955 modifié, portant statut des caisses de crédit municipal ;

Vu le décret n° 83-914 du 7 octobre 1983, relatif aux conseils d'orientation et de surveillance des caisses de crédit municipal ;

Vu le décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992 relatif aux caisses de crédit municipal ;

Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance n° 2006-01 du 17 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Est nommé Directeur Général du Crédit Municipal de Paris, à compter du 17 février 2006 :

— M. Bernard CANDIARD.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 février 2006

Bertrand DELANOË

## Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2003 nommant Mme Nicole POIX, directrice générale de la Commune de Paris, directrice des parcs, jardins et espaces verts ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2004 fixant l'organisation de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu l'arrêté du 26 août 2005 portant délégation de signature à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Nicole POIX, directrice des parcs, jardins et espaces verts, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Monique ARDELLIER, directrice adjointe, et Mme Ghislaine CHARDON, ingénieure générale, chef du service exploitation des jardins.

Art. 2. — Les fonctionnaires visés à l'article 1<sup>er</sup> sont seuls compétents pour signer :

1. les décisions de mutation au sein de la direction des personnels de catégories A et B ;

2. les décisions relatives à la préparation et à la passation des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxe lorsque les crédits sont prévus au budget ;

3. les arrêtés et conventions autorisant une occupation précaire des espaces verts et fixant le montant de la redevance y afférant ;

4. les arrêtés et conventions concernant les petites concessions dans les parcs et jardins (attribution — substitution — résiliation — dégrèvement) ;

5. les ordres de mission limités à l'Ile-de-France ;

6. les affectations et modifications d'affectation de propriétés communales de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts utilisées pour les services publics municipaux ;

7. l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les services placés sous leur autorité à :

— Mme Sylvie DEPONDT, sous-directrice, adjointe à la directrice chargée des événements et des partenariats ;

— Mme Ghislaine CHARDON, ingénieure générale, chef du service exploitation des jardins et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Claude LESUEUR, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Christian DAUNAT, ingénieur général, chef des services du paysage et de l'aménagement et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Maurice SCHILIS, ingénieur

en chef des services techniques, et Mme Annette HUARD, ingénieure en chef des services techniques ;

— M. Guy LERAY, ingénieur général, chef du service de l'écologie urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sylvie PUISSANT, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Jean-Pol NEME, ingénieur en chef des services techniques, chef du service de l'arbre et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Louis-Marie PAQUET, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Denis DELPLANCKE, chargé de mission, chef du service technique des sciences du végétal, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Régis MONGE, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Pascal-Hervé DANIEL, administrateur, chef du service des cimetières et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Henri BEAULIEU, chef de service administratif, et Mme Catherine ROQUES, attachée principale d'administration ;

— M. Guy du MERLE, chef de service administratif, chef du service des affaires juridiques et financières ;

— M. Olivier LE CAMUS, attaché principal d'administration, chef du service des ressources humaines.

Art. 4. — Cette délégation s'étend, pour les fonctionnaires cités aux articles 1<sup>er</sup> et 3, dans la limite de leurs attributions respectives, aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui ont pour objet de :

1. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui relèvent de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

2. prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxes lorsque les crédits sont prévus au budget ;

3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes lorsque les crédits sont prévus au budget ;

4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5. passer les contrats d'assurance ;

6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7. fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, huissiers de justice et experts.

Elle s'étend également aux actes figurant aux articles L. 2122-22, L. 2213-7 à L. 2213-14, L. 2223-3 et L. 2223-4, L. 2223-6, L. 2223-11 à L. 2223-19, L. 2223-21 et L. 2223-22, L. 2223-27, L. 2223-34 du Code général des collectivités territoriales et L. 511-1 et L. 551-2 du Code de la construction et de l'habitation, qui ont pour objet de :

8. prononcer dans les cimetières parisiens la délivrance des concessions ou reconnaître les droits des ayants droit des concessionnaires ;

9. prononcer dans les cimetières parisiens la reprise des concessions ;

10. prendre et exécuter l'ensemble des actes concourant à la mission de service public de gestion des cimetières parisiens et à l'exécution de la mission de service extérieur des pompes funèbres ;

11. prescrire les mesures de la procédure de péril des sépultures menaçant de ruine ;

ainsi qu'à l'acte de :

12. signer les conventions passées entre la Ville de Paris et divers organismes en application de délibérations du Conseil de Paris.

Art. 5. — Les dispositions des articles précédents ne sont toutefois pas applicables aux arrêtés, actes ou décisions suivants :

— actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

— arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1988 sur la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

— arrêtés d'engagement d'autorisations de programme ;

— arrêtés prononçant les peines disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;

— arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages et intérêts à l'occasion d'actes ou de frais ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris lorsque la somme dépasse 10 000 € par personne indemnisée ;

— ordres de mission à l'étranger et en dehors de l'Île-de-France ;

— ordres de mission pour les déplacements de la directrice, de la sous-directrice et des ingénieurs généraux ;

— mémoires en défense, recours pour excès de pouvoir et requêtes déposées au nom de la Ville devant une juridiction.

Art. 6. — La signature du Maire est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent, pour les actes ou décisions désignés ci-après, dans la mesure où ils se rapportent à leurs attributions :

1. ampliation des arrêtés, actes, décisions, contrats et marchés préparés par la Ville de Paris ;

2. copies de tous actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3. états et pièces justificatives à joindre aux dossiers de mandatement ; notamment certification des travaux, fournitures et prestations de service ;

4. actes administratifs pris dans le cadre de l'exécution du budget en dépenses et en recettes et notamment tous les arrêtés et décisions de régularisation comptable, les certificats, les décomptes annexes, les états de recouvrement des créances de la Ville de Paris ;

5. arrêtés de création et de gestion de régies de recettes et d'avances et bordereaux concernant les dépenses de régie ;

6. attestation de service fait ;

7. attestations d'employeur pour prise de service, état de présence ou fin de présence du personnel ;

8. états liquidatifs des heures supplémentaires effectuées ;

9. ordres de service et bons de commande aux entreprises, fournisseurs et services de la Ville de Paris ;

10. avis d'appel public à concurrence pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

11. enregistrement des plis reçus pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

12. approbation des contrats de police concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de fluides dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement de gaz et d'électricité ;

13. signature des polices d'assurance annuelles de moins de 1 600 € ;

14. arrêtés de versement et de restitution de cautionnements ;

15. application des clauses concernant la révision des prix ;

16. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entreprises et les fournisseurs ;

17. approbation des décomptes généraux définitifs d'entreprises ;

18. approbation des procès-verbaux de réception.

#### **Services rattachés directement à la directrice :**

— Mme Anne CLAVIERE, chargée de mission, chef de la mission communication ;

— M. Hervé JUDEAUX, chargé de mission, chef de la mission analyse et stratégie.

#### **Services rattachés à l'adjointe à la directrice, chargée des événements et des partenariats :**

— Mme Sylvie CELDRAN, attachée principale d'administration, chef du service animations, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Catherine BOURGOIN, chargée de mission.

#### **Sous-direction de l'administration générale :**

Mission informatique et télécommunications :

— M. Huong TAN, attaché des services, chef de la mission informatique et télécommunications ;

#### **Service des ressources humaines :**

— M. Daniel LANDRAUD, chef de service administratif, chef du bureau des relations sociales et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sandra COCHAIS, attachée d'administration ;

— Mme Laurence NAUT, attachée hors classe des services, chef du Bureau de la formation ;

— M. Olivier HUWART, attaché d'administration, chef du bureau de la gestion du personnel.

#### **Service des affaires juridiques et financières :**

— M. Bertrand HELLE, attaché d'administration, chef du bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Jocelyne TESSIER, secrétaire administrative ;

— Mme Alexandra VERNEUIL, ingénieure des travaux, chef du bureau du budget d'investissement et de la programmation et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Iskander HOUSSEIN OMAR, attaché d'administration ;

— M. André MODOT, attaché des services, chef du bureau des marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc VALDIVIESO, attaché d'administration ;

— Mme Clotilde DELARUE, attachée d'administration, chef du bureau des affaires domaniales et contentieuses, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Baptiste THIBIERGE, secrétaire administratif.

M. André MODOT a également délégation pour signer les bons de commande relatifs aux appels publics à la concurrence pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € H.T. et l'enregistrement des plis reçus pour ces marchés.

#### **Services des paysages et de l'aménagement :**

— M. Maurice SCHILIS, ingénieur en chef des services techniques, chef du service d'aménagement opérationnel ;

— Mme Annette HUARD, ingénieure en chef des services techniques, chef du service de l'embellissement de l'espace public ;

— M. Jean BUS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section architecture et bâtiment et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Alain LYONNAIS, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— M. Etienne VANDERPOOTEN, architecte voyer en chef, chef de la section espace public ;

— Mme Bénédicte JANIN, architecte voyer en chef, chef de la section urbanisme et traitement urbain ;

— Mme Elisabeth MAZAS, agent technique contractuel, chef de la section des projets ;

— Mme Juliette ENAUX, ingénieure des services techniques, chef de la section études et travaux n° 1 ;

— Mme Emmanuèle BILLOT, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section études et travaux n° 2 ;

— Mme Nicole VIGOUROUX, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section études et travaux n° 3.

En cas d'absence ou d'empêchement, même délégation est donnée à leurs collaborateurs suivants :

— Mme Sophie GOUEE, ingénieure divisionnaire des travaux, pour la section espace public ;

— M. Henri CASANOVA, agent technique contractuel, pour la section études et travaux n° 1 ;

— Mme Patricia GUIMART, ingénieure des travaux, pour la section études et travaux n° 2 ;

— Mme Solène WILCOX, ingénieure des travaux, pour la section études et travaux n° 3.

#### **Service exploitation des jardins :**

— M. Jean-Claude LESUEUR, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section technique fonctionnelle et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilbert MITTON, ingénieur chef d'arrondissement, et Mme Nathalie COMPAGNON, ingénieure des travaux ;

— M. Jean-Pierre GUENEAU, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division de la logistique.

#### **Service des sciences et techniques du végétal :**

— M. Régis MONGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section des productions et achats horticoles, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie CHARRIE, ingénieure des travaux, M. Didier JACQUIN, ingénieur des travaux, et M. Daniel CRIL, ingénieur des travaux ;

— Mme Catherine EVRARD-SMAGGHE, ingénieure en chef des services techniques, directrice de l'école d'horticulture du Breuil et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie LORAIN, agent technique contractuel ;

— Mme Caroline LOHOU, ingénieure des travaux, chef de la circonscription des études végétales.

#### **Service de l'écologie urbaine :**

— Mme Sylvie PUISSANT, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section études et prospectives environnementales, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gérard THIBAUT, ingénieur hydrologue divisionnaire ;

— M. Philippe LATHIERE, architecte-voyer en chef, chef de la section management environnemental, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Lise VIRLOIRE, agent technique contractuel ;

— M. Jean-Michel FOURNIER, ingénieur des services techniques, chef de la section intervention et contrôle des nuisances et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Van Binh MOHAMMED ABDEL NGUYEN, ingénieur de travaux, et à M. Philippe MERCIER, ingénieur hydrologue ;

— M. Georges LOHOU, agent technique contractuel, chef du service Paris Nature et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Claude FRISON, agent technique contractuel.

#### **Service des cimetières :**

— M. Henri BEAULIEU, chef de service administratif, adjoint au chef du service des cimetières ;

— Mme Catherine ROQUES, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des cimetières ;

— M. Eric CRESPIEN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division technique du service des cimetières et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Eliane VAN AERDE, ingénieure des travaux et Mme Gisèle CROQ, ingénieure des travaux ;

— Mme Nathalie BERGIER, attachée d'administration, chargée du suivi des budgets et de la comptabilité au service des cimetières.

Art. 7. — La signature du Maire est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent, pour les actes ou décisions désignés ci-après, dans la mesure où ils se rapportent à leurs attributions :

1. ampliation des arrêtés, actes, décisions, contrats et marchés préparés par la Ville de Paris ;

2. copies de tous actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3. états et pièces justificatives à joindre aux dossiers de mandatement ; notamment certification des travaux, fournitures et prestations de service ;

4. actes administratifs pris dans le cadre de l'exécution du budget en dépenses et en recettes et notamment tous les arrêtés et décisions de régularisation comptable, les certificats, les décomptes annexes, les états de recouvrement des créances de la Ville de Paris ;

5. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée et d'un montant inférieur à 10 000 € hors taxe lorsque les crédits sont prévus au budget ;

6. attestation de service fait ;

7. attestations d'employeur pour prise de service, état de présence ou fin de présence du personnel ;

8. états liquidatifs des heures supplémentaires effectuées ;

9. ordres de service et bons de commande aux entreprises, fournisseurs et services de la Ville de Paris ;

10. avis d'appel public à concurrence pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

11. enregistrement des plis reçus pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

12. approbation des contrats de police concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de fluides dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement de gaz et d'électricité ;

13. signature des polices d'assurance annuelles de moins de 1 600 € ;

14. arrêtés de versement et de restitution de cautionnements ;

15. application des clauses concernant la révision des prix ;

16. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entreprises et les fournisseurs ;

17. approbation des décomptes généraux définitifs d'entreprises ;

18. approbation des procès-verbaux de réception ;

19. décision prononçant la peine disciplinaire du blâme ;

20. autorisation de circuler dans les bois en application du règlement des parcs et promenades.

#### **Service exploitation des jardins :**

— M. Philippe CHEVAL, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription sud-ouest ;

— M. Bernard DUVAL, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription nord-est ;

— M. Paul CAUBET, ingénieur des services techniques, chef de la circonscription nord-ouest ;

— M. Olivier AUTRET, ingénieur des services techniques, chef de la circonscription centre-est ;

— M. Gérard CHOPINET, ingénieur des services techniques, chef de la circonscription sud-est ;

— M. Jean-Loup ARENOU, ingénieur divisionnaire des travaux, faisant fonction de chef de la circonscription centre-ouest.

En cas d'absence ou d'empêchement, même délégation est donnée à leurs collaborateurs suivants :

— Mme Florence REBRION, ingénieure divisionnaire des travaux, M. Boris MANSION, ingénieur des travaux et Mme Sylviane REBRION, ingénieure des travaux, pour la circonscription nord-ouest ;

— M. Marc BRET, ingénieur des travaux, et M. Jean de LENCLOS, ingénieur des travaux, pour la circonscription nord-est ;

— M. Alain FAUGERON, ingénieur divisionnaire des travaux, M. Jean-Yves RAGOT, ingénieur divisionnaire des travaux, et M. Jean-Marc VALLET, ingénieur des travaux, pour la circonscription sud-ouest ;

— M. Eric LEROY, ingénieur des travaux, et, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005, M. Philippe JOLLY, ingénieur des travaux, pour la circonscription centre-est ;

— M. Yves AOUZERATE, ingénieur divisionnaire des travaux, et M. Philippe RAIMBOURG, ingénieur divisionnaire des travaux, pour la circonscription sud-est ;

— M. Jean-Marc ROUSSEAU, ingénieur divisionnaire des travaux, pour la circonscription centre-ouest.

#### Service de l'arbre :

— M. Louis-Marie PAQUET, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription de l'arbre urbain ;

— Mme Sophie GRAVELLIER, ingénieure des services techniques, chef de la circonscription du Bois de Boulogne ;

— Mme Joan BERNARD-YOUNES, ingénieure des services techniques, chef de la circonscription du Bois de Vincennes ;

— Mme Pascale CARTIER-MARTIN, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la cellule de restauration et d'aménagement des bois.

En cas d'absence ou d'empêchement, même délégation est donnée à leurs collaborateurs suivants :

— Mme Brigitte SERRES, agent technique contractuel, et M. Jean-Manuel PRUNET, ingénieur des travaux, pour la circonscription du Bois de Boulogne ;

— Mme Danielle GODEFROY, ingénieure divisionnaire des travaux, et M. Pascal BRAS, ingénieur divisionnaire des travaux, pour la circonscription du Bois de Vincennes ;

— M. Alain BUTAT, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision nord des plantations d'alignement ;

— M. Jacques de BERNARDO, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la subdivision sud des plantations d'alignement ;

— M. Denis DOURLANT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision est des plantations d'alignement ;

— Mlle Audrey GROSHENY, ingénieure des travaux, chef de la subdivision arboricole.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

— M. Thierry BOUVIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, conservateur du cimetière du Père-Lachaise et des cimetières de la Villette, Belleville, Charonne et Bercy ;

— Mme Marie-Paule LELIEVRE, secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière de Montparnasse et des cimetières de Passy, Auteuil, Vaugirard et Grenelle ;

— Mme Nicole CAPELLA, secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière parisien de Bagneux ;

— Mme Nicole VITANI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière parisien de Thiais ;

— Mme Martine LECUYER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière parisien d'Ivry ;

— Mlle Véronique GAUTIER, secrétaire administrative, adjointe au conservateur du cimetière parisien de Pantin ;

— Mme Claire LEPEYTRE, attachée d'administration, conservatrice des cimetières parisiens de Saint-Ouen et de la Chapelle ;

— Mme Ghislaine LE FORESTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conservatrice des cimetières de Montmartre, des Batignolles, de Saint-Vincent et du Calvaire ;

à l'effet de signer les actes 8, 10, 11 et 12 visés à l'article 4 ainsi que les attestations de service fait et les autorisations à circuler dans les cimetières en application du règlement général des cimetières.

Art. 9. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent, pour les actes et décisions mentionnés ci-après entrant dans leurs attributions :

Les arrêtés :

- 1) arrêté d'attribution de la prime d'installation ;
- 2) arrêté de titularisation ;

3) arrêté de mise en disponibilité ;

4) arrêté d'autorisation de travail à temps partiel ;

5) arrêté de validation de service ;

6) arrêté portant attribution de l'indemnité de faisant fonction ;

7) arrêté portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;

8) arrêté de mise en cessation progressive d'activité ;

9) arrêté de mise en congé sans traitement ;

10) arrêté d'allocation pour perte d'emploi.

Les décisions :

1) décision de congé de maladie ordinaire, de maternité, de paternité, d'adoption et parental ;

2) décision de suspension de traitement pour absence non justifiée ;

3) décision de mutation ou d'affectation interne ;

4) arrêté infligeant une peine disciplinaire du premier groupe ;

5) décision de mise en congé bonifié ;

6) décision de recrutement et de renouvellement d'agents vacataires ;

7) décision de recrutement de formateurs vacataires.

Autres actes :

1) documents relatifs à l'assermentation,

2) attestation d'employeur pour prise de service, état de présence ou fin de présence du personnel,

3) état des frais de déplacement et bordereau de remboursement d'avance,

4) marchés de formation d'un montant inférieur à 10 000 € H.T.,

5) conventions passées avec des organismes de formation.

— M. Olivier LE CAMUS, attaché principal d'administration, chef du service des ressources humaines ;

— M. Daniel LANDRAUD, chef de service administratif, chef du bureau des relations sociales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Sandra COCHAIS, attachée d'administration ;

— Mme Laurence NAUT, attachée hors classe des services, chef du bureau de la formation et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dominique BOISSEAU, technicienne supérieure principale ;

— M. Olivier HUWART, attaché d'administration, chef du bureau de la gestion du personnel, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Daniel LANDRAUD, attaché principal d'administration, chef du bureau des relations sociales, Mme Catherine MICHEL, secrétaire administrative et Mme Emmanuelle ROLLAND, secrétaire administrative.

Art. 10. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— Mme Nicole POIX, directrice des parcs, jardins et espaces verts, présidente de la commission des marchés de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Monique ARDELLIER, directrice adjointe ;

— M. Guy du MERLE, chef de service administratif, chef du service des affaires juridiques et financières, et M. André MODOT, chargé de mission, chef du bureau des marchés, membres permanents de la commission des marchés de la direction ;

— M. Bertrand HELLE, attaché d'administration, chef du bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité, membre suppléant de la commission des marchés de la direction ;

à effet de signer ou cosigner les actes relevant des attributions de la commission des marchés de la Direction.

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté du 26 août 2005, portant délégation de signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Receveur Général des Finances ;
- M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;
- M. le Directeur des Ressources Humaines ;
- Mme la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Bertrand DELANOË

### Règlement du Prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2006 DASCO 27 des 30 et 31 janvier 2006 relative à la création d'un Prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre ;

Vu la délibération 2006 R 1 des 30 et 31 janvier 2006 désignant les représentants du Conseil de Paris appelés à siéger au jury du Prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre ;

Arrête :

Article premier. — Le Prix de la Ville de Paris sur les Etudes de Genre est décerné chaque année à un(e) candidat(e) s'étant distingué(e) par la qualité de ses travaux en faveur de l'égalité femme/homme.

Art. 2. — Seront admis à se porter candidats(es), les docteur(es) :

- titulaires d'une thèse soutenue dans un établissement d'enseignement supérieur ayant son siège dans l'Académie de Paris ;

- âgé(e)s de moins de 35 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de remise du prix).

Art. 3. — Chaque dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- un curriculum vitae comportant la date de naissance du/de la candidat(e) ;
- une lettre de motivation expliquant le parcours du/de la candidat(e) et sa motivation pour le sujet ;
- 2 exemplaires de la thèse ;
- un résumé de la thèse (5 pages) ;
- le rapport de soutenance de la thèse ;
- une liste des publications (le cas échéant).

Art. 4. — Les dossiers de candidature doivent être adressés au secrétariat du jury : Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur — 2 bis, rue Nicolas-Houël, 75005 Paris — Contact : Bureau de l'Enseignement Supérieur — Téléphone : 01 55 43 26 87 — Mél. : valery.gonzalez-gueguen@paris.fr.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au jeudi 23 février 2006 à 17 h.

Art. 5. — Les critères de sélection du/de la lauréat(e) sont, par ordre d'importance :

- la qualité de la thèse ;
- le parcours personnel du/de la candidat(e).

Art. 6. — La composition du jury est fixée comme suit :

Présidente : Michelle PERROT, professeure émérite d'Histoire à l'Université Paris VII.

Représentants du Conseil de Paris :

- Mme Danièle POURTAUD, adjointe au Maire chargée des Universités ;
- Mme Clémentine AUTIN, adjointe au Maire chargée de la Jeunesse ;
- Mme Dominique BAUD, conseillère de Paris ;
- Mme Laurence DREYFUSS, conseillère de Paris ;
- Mme Marie-Pierre MARTINET, Conseillère de Paris.

Et, par ordre alphabétique :

- Christian BAUDELLOT, ou son représentant, professeur de Sociologie à l'Ecole Normale Supérieure ;
- Françoise BASCH, ou son représentant, professeure honoraire d'Etudes d'Histoire Anglo-américaine à l'Université Paris VII ;
- Michel BOZON, ou son représentant, sociologue-démographe à l'Institut National d'Etudes Démographiques ;
- Armelle LE BRAS-CHOPARD, ou son représentant, professeure de Sciences Politiques à l'Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Michel MINÉ, ou son représentant, professeur associé de Droit Privé à l'Université de Cergy-Pontoise ;
- Françoise PICQ, ou son représentant, maîtresse de conférence en Sciences Politiques à l'Université Paris-Dauphine ;
- Rachel SILVERA, ou son représentant, maîtresse de conférence en Economie à l'Université Paris X ;
- Pierre TRIPIER, ou son représentant, professeur honoraire de Sociologie à l'Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines.

Art. 7. — Le jury se réunira le 2 mars 2006, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Art. 8. — La décision du jury est acquise par un vote à bulletins secrets, à la majorité absolue des membres présents jusqu'au 3<sup>e</sup> tour et à la majorité relative au 4<sup>e</sup> tour.

En cas de partage égal des voix au 4<sup>e</sup> tour, la Présidente du jury peut décider soit de faire usage de sa voix prépondérante, soit de procéder à un nouveau tour de scrutin, soit de partager le prix entre les candidat(e)s ex aequo. Il en est de même, le cas échéant, à chacun des tours suivants.

Le vote par correspondance et les procurations ne sont pas admis.

Le jury a la faculté de ne pas décerner le prix si aucune des candidatures présentées ne lui paraît susceptible d'être retenue.

Art. 9. — Le montant du prix (3 500 €) sera versé au/à la lauréat(e) en une seule fois après la décision du jury.

Le/la lauréat(e) s'engage à utiliser les fonds attribués par la Ville de Paris pour la publication de tout ou partie de sa thèse, de manière à ce que celle-ci soit accessible au grand public.

Le/la lauréat(e) fournira à la Ville de Paris (Direction des Affaires Scolaires), dans un délai de six mois à compter du versement du prix, tout document de nature à attester de ses démarches auprès d'un éditeur afin de faire publier sa thèse.

Art. 10. — Mme la Directrice des Affaires Scolaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Directrice des Affaires Scolaires*  
Catherine MOISAN

**Reprises par la Ville de Paris de concessions perpétuelles abandonnées dans le cimetière de Vaugirard 320, rue Lecourbe, Paris (15<sup>e</sup>) dans les 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> divisions.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir au Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris, et notamment les dispositions des articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2004 modifié portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu les procès-verbaux dressés conformément aux dispositions du Code précité, ainsi que les différentes pièces annexées relatives à l'affichage, constatant que les concessions dont suit l'énumération ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des lieux ;

Arrête :

Article premier. — Les concessions perpétuelles ci-après indiquées, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la Ville de Paris.

Art. 2. — L'administration disposera librement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants-droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet au cimetière du Père Lachaise.

Art. 4. — Après accomplissement de ces différentes opérations, ces concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être attribuées à des concessionnaires par le Maire de Paris.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel » et affiché à la porte principale du cimetière de Vaugirard.

Fait à Paris, le 14 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Administrateur,*  
*Chef du Service des Cimetières,*  
Pascal-Hervé DANIEL

ANNEXE

N° d'ordre	Nom du concessionnaire	N° de la concession	N° du cadastre
	2 <sup>e</sup> Division :		
1	BILLY	469 P 1888	453
	7 <sup>e</sup> Division :		
2	LAURENT	P 1859	7
	8 <sup>e</sup> Division :		
3	GUIOT	4 TC 1911	39
4	BERTHET	29 CC 1909	50
5	FACHATTE	126 CC 1906	55
6	SCHMITTER	26 TC 1912	71
	9 <sup>e</sup> Division :		
7	PONCE	24 TC 1913	33
8	RENAUD	16 TC 1915	55
9	RENAUD	28 TC 1914	59
	10 <sup>e</sup> Division :		
10	PERDRAU	17 CC 1917	122
11	LEMESNAGER	12 TC 1917	127
	13 <sup>e</sup> Division :		
12	PASQUIER	24 P 1918	9
13	JOACHIM	2 TC 1920	123
14	SAINTIN	4 P 1920	124
15	VIOLETTE	19 CC 1918	126
16	GOEBEL	13 TC 1918	155
17	GAUDAIN	14 TC 1918	156
18	CERVET	15 P 1940	264
19	DEBONNE	5 P 1942	305
	14 <sup>e</sup> Division :		
20	FRION	P 1853	5

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-005 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Olivier Métra, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue Olivier Métra, à Paris 20<sup>e</sup> et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 27 mars au 21 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Olivier Métra, à Paris 20<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale :

— depuis le n° 37 vers et jusqu'à la rue de l'Ermitage.

L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 2. — Durant cette période, la rue Olivier Métra sera mise en impasse, à titre provisoire :

— à partir de la rue Frédérick Lemaître vers et jusqu'au n° 37.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique rue Olivier Métra :

— Côté pair, du n° 38 à 52 ;

— Côté impair, du n° 39 à 55.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 27 mars au 21 avril 2006 inclus.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-006 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue Plichon, à Paris 11<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue Plichon, à Paris 11<sup>e</sup> et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 6 mars au 7 avril 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, du 6 mars au 27 mars 2006 est établi, à Paris 11<sup>e</sup> :

— Plichon (rue), depuis l'avenue de la République, vers et jusqu'à la rue du Chemin Vert.

Art. 2. — La rue Plichon sera mise en impasse, à titre provisoire, du 27 mars au 7 avril 2006 :

— à partir de la rue du Chemin Vert vers et jusqu'à l'avenue de la République.

Art. 3. — Du 6 mars au 7 avril 2006, le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, dans la voie suivante du 11<sup>e</sup> arrondissement :

— Plichon (rue) : côté pair, du n° 8 au n° 10 ; côté impair du n° 11 au n° 13.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-008 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, rues des Haies et Planchat, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la construction d'une bibliothèque rue des Haies, à Paris 20<sup>e</sup>, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en instituant la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie ainsi que dans la rue Planchat, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 27 février au 30 juin 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 20<sup>e</sup> arrondissement :

— Haies (rue des), côté impair, du n° 1 au n° 5,

— Planchat (rue), côté pair, du n° 2 au n° 4,

— Planchat (rue), côté impair, du n° 1 au n° 5.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et,

lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 27 février au 30 juin 2006 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur, Chef d'Arrondissement,*  
*Adjoint au chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale*  
*de Voirie*  
Alain ENARD

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-021 instaurant, à titre provisoire, la mise en impasse de la rue de la Cité Universitaire, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux Sud, d'importants travaux de voirie nécessitent la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue de la Cité Universitaire, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux qui se dérouleront du 20 février au 13 mars 2006 ;

Sur la proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 14<sup>e</sup> arrondissement est provisoirement mise en impasse, du 20 février au 13 mars 2006 ;

— Cité Universitaire (rue de la) : depuis la rue Liard jusqu'au boulevard Jourdan.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,*  
*Adjoint à l'Ingénieur Général,*  
*Chef du Service des Déplacements*  
Michel BOUVIER

**Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'une sous-directrice de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 février 2006,

— Il est mis fin, à compter du 7 février 2006, aux fonctions de sous-directrice de l'action sportive à la Direction de la Jeunesse et des Sports dévolues à Mme Marie-Claire SAINT-JEAN, sous-directrice de la Commune de Paris.

A compter de la même date, Mme SAINT-JEAN est maintenue en détachement sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris et affectée à la Direction des Affaires Culturelles, pour y être chargée de la sous-direction de la coordination administrative et financière, pour une durée de trois ans.

Mme Marie-Claire SAINT-JEAN demeure, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

**Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un sous-directeur de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 7 février 2006,

— M. Jean-Marie LAVIE, administrateur hors classe de la Ville de Paris, est, à compter du 24 février 2006, réintégré dans son corps d'origine et affecté à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour y être chargé des fonctions de sous-directeur de la jeunesse.

— A compter du 2 mars 2006, M. Jean-Marie LAVIE est détaché dans l'emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, pour une période de trois ans, et maintenu en charge de la sous-direction de la jeunesse à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

M. Jean-Marie LAVIE est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

**Direction des Ressources Humaines. — Radiation des cadres d'un administrateur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 8 février 2006,

— M. Fabien FILLIATRE, administrateur hors classe de la Ville de Paris, est radié du corps des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, date de son intégration dans le corps des magistrats des chambres régionales des comptes.

**Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'une administratrice de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 8 février 2006,

— Mme Frédérique BERGÉ, administratrice de la Ville de Paris à la Direction des Affaires Juridiques, est affectée à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, en qualité de chef du service des moyens généraux, à compter du 23 janvier 2006.

— A compter de la même date, Mme Frédérique BERGÉ est maintenue, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation de trois chefs de bureau.**

Par arrêtés en date du 10 février 2006 :

— A compter du 12 janvier 2006, Mme Agnès ARLET, attachée hors classe des services de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Scolaires, est désignée en qualité de chef du Bureau de la vie scolaire et des professeurs de la ville.

— A compter du 12 janvier 2006, Mme Dominique PIERRELEE, attachée hors classe des services de la Commune de Paris (échelon exceptionnel) à la Direction des Affaires Scolaires, est désignée en qualité de chef du Bureau des ressources éducatives, périscolaires et humaines.

— A compter du 12 janvier 2006, M. François GARNIER, attaché principal d'administration de 1<sup>re</sup> classe de la Ville de Paris à la Direction des Affaires Scolaires, est désigné en qualité de chef du Bureau des centres de loisirs et des séjours.

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats admis au concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert à partir du 7 novembre 2005.**

- 1 — Mme Aline RANCHY  
 2 — Mlle Laëtitia COUENNE  
 ex-aequo — Mlle Isabelle GOUNY  
 4 — M. Christophe LONGPRES  
 5 — Mlle Frédérique CHEVILLET  
 6 — Mlle Brigitte BOUE  
 ex-aequo — Mlle Bénédicte RIVIERE  
 8 — Mme Florence DE VISMES  
 ex-aequo — Mlle Valérie FUCHS  
 10 — M. Thierry DESALLAIS  
 ex-aequo — Mlle Christèle LAIRY  
 ex-aequo — M. Etienne LETHEL  
 ex-aequo — M. Jean-Pierre SUTRA-FOURCADE  
 14 — Mlle Marjorie BASUYAU  
 ex-aequo — Mlle Christine CHANEAC  
 ex-aequo — Mlle Marie-Emilie ENJOLRAS  
 ex-aequo — M. Laurent SAJET  
 ex-aequo — Mlle Céline SERIN  
 ex-aequo — M. Stéphane VALLET  
 ex-aequo — M. Fabrice ZAVAGLIA  
 21 — Mlle Christelle MORIN  
 22 — Mme Ophélie BECHAY-HAMOT  
 ex-aequo — Mlle Karine CANNAC  
 ex-aequo — Mlle Suzanne CHANDON  
 ex-aequo — M. Pascal GEAY  
 ex-aequo — Mme Ariel JALLET  
 ex-aequo — Mlle Céline Florence MENAGER  
 ex-aequo — Mme Catherine MONG  
 ex-aequo — Mme Laurence PIEL  
 ex-aequo — M. Matthieu TARONI  
 ex-aequo — M. Manoutchehr ZARINEZAD  
 32 — M. Patrick ANTONIADES  
 ex-aequo — Mlle Marie-Christine DELVOYE  
 ex-aequo — M. Patrick ENGEL  
 ex-aequo — Mlle Blandine LE BRAS  
 ex-aequo — Mlle Madeleine PROSPER  
 37 — M. Ivan BASTIEN  
 ex-aequo — Mlle Cécile COUDIE  
 ex-aequo — Mme Céline HERICOURT  
 ex-aequo — Mme Sylvie KERSEN

- ex-aequo — Mlle Anne LE FORESTIER DE QUILLIEN  
 ex-aequo — Mlle Emmanuelle OLLIVIER  
 ex-aequo — M. David TANNE  
 ex-aequo — Mme Anne-Marie TISSIER  
 45 — Mlle Brigitte MANCHET  
 ex-aequo — Mme Florence MERCIER MIDEY  
 ex-aequo — Mme Annick MERSER SAUDRAIS  
 ex-aequo — Mme Florence SCUTIERO  
 ex-aequo — Mme Huguette THORIN  
 ex-aequo — Mme Stéphanie WOHA-WOHA  
 51 — M. Viktor POPOVIC  
 ex-aequo — M. Sylvain REBEYRAT  
 ex-aequo — Mlle Guylaine SEMBA  
 54 — Mme Corinne GEANNY  
 ex-aequo — Mme Valérie KALWODA  
 ex-aequo — Mme Françoise LALLEMENT  
 ex-aequo — Mme Anne-Marie MONARDI  
 ex-aequo — Mlle Emilie PUYOO  
 ex-aequo — Mlle Rose Noelle SAPORTA  
 ex-aequo — Mme Catherine SIMONIN-PAN KE SHON.  
 Arrête la présente liste à 60 (soixante) noms.

Fait à Paris, le 3 février 2006

*Le Président du Jury*

Bernard HUCHET

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes.**

- 1 — Mlle MARTINEL Lyvia  
 2 — Mme FOUQUOIRE-OPPO Marie  
 3 — M. CHEBANI Abdelkrim  
 Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 7 février 2006

*Le Président du Jury*

Pierre Yves BLANCHARD

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005,**

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — Mlle SAHA Natacha  
 2 — Mme DEGROOTE-GEFFROY Valérie  
 3 — Mlle BAUDIER Céline  
 4 — M. BIABIANY Mickaël  
 5 — Mme GABRIEL-LAMAR Lucienne  
 6 — M. GUIONGO Jean  
 7 — Mlle MONGIS Carine

8 — M. MOREL Jean François

9 — M. LE SERGENT Laurent.

Arrête la présente liste à 9 (neuf) noms.

Fait à Paris, le 7 février 2006

*Le Président du Jury*

Pierre Yves BLANCHARD

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes.**

1 — M. HADJIDJ Tayeb

2 — Mlle TREMOR Mirella

3 — Mlle SARDA Isabelle.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 7 février 2006

*Le Président du Jury*

Pierre Yves BLANCHARD

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005,**

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. BOUHASSOUNE Milhoud

2 — Mlle CAMARA Fatou

3 — M. YANHOUI Charlemagne

4 — M. MACIOL Philippe

5 — Mme NICOLETTA-LEROY Catherine Edith Marie Philippa.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 7 février 2006

*Le Président du Jury*

Pierre Yves BLANCHARD

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au 3<sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 4 postes.**

1 — Mlle BENABBOU Khadija

2 — Mme OTHON Colomba

3 — Mme SCALCO-LONGHINI Marthe

4 — Mlle BELON Corinne.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 7 février 2006

*Le Président du Jury*

Pierre Yves BLANCHARD

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du 3<sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005,**

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. CHIVOT Alain

2 — Mme MOUTAROU-BADIROU Nassirath

3 — Mme SEGUY-AUGE Nicole

4 — Mlle HOSTELLET Laurence

5 — M. VASSOL Christian.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 7 février 2006

*Le Président du Jury*

Pierre Yves BLANCHARD

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 1<sup>re</sup> classe — Année 2005.**

LAROCHE Didier.

Liste arrêtée à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint  
chargé de la Sous-Direction  
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'inspecteur-chef de sécurité de 2<sup>e</sup> classe — Année 2005.**

BIENVILLE Lucien (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005)

CAEN Christophe (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005)

DIDIER Marguerite (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005)

DURY Sylvain (à compter du 4 octobre 2005)

FEYT Marc (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005)

GUEYE Alioune (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005)

LE BARS Eric (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005)

SEYDI Habib (à compter du 29 juin 2005)

VINGUIDASSALOM Patrick (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005)

YAHIAOUI Kamel (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005).

Liste arrêtée à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint  
chargé de la Sous-Direction  
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

## DEPARTEMENT DE PARIS

### **Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1, L. 3221-2, L. 3221-3, L. 3411-1 et L. 3412-1 ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2003 nommant Mme Nicole POIX, directrice générale de la Commune de Paris, directrice des parcs, jardins et espaces verts ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2004 fixant l'organisation de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu l'arrêté du 26 août 2005 par lequel le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, a délégué sa signature à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à Mme Nicole POIX, directrice des parcs, jardins et espaces verts, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Monique ARDELLIER, directrice adjointe, et Mme Ghislaine CHARDON, ingénieure générale, chef du service exploitation des jardins.

Art. 2. — Les fonctionnaires visés à l'article 1<sup>er</sup> sont seuls compétents pour signer :

1. les décisions de mutation au sein de la direction des personnels de catégories A et B ;

2. les décisions relatives à la préparation et à la passation des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxe lorsque les crédits sont prévus au budget ;

3. les arrêtés et conventions autorisant une occupation précaire des espaces verts et fixant le montant de la redevance y afférant ;

4. les arrêtés et conventions concernant les petites concessions dans les parcs et jardins (attribution — substitution — résiliation — dégrèvement) ;

5. les ordres de mission limités à l'Ile-de-France ;

6. les affectations et modifications d'affectation de propriétés communales de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts utilisées pour les services publics municipaux ;

7. l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les services placés sous leur autorité à :

— Mme Sylvie DEPONDT, sous-directrice, adjointe à la directrice chargée des événements et des partenariats ;

— Mme Ghislaine CHARDON, ingénieure générale, chef du service exploitation des jardins et, en cas d'absence ou

d'empêchement, M. Jean-Claude LESUEUR, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Christian DAUNAT, ingénieur général, chef des services du paysage et de l'aménagement et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Maurice SCHILIS, ingénieur en chef des services techniques, et Mme Annette HUARD, ingénieure en chef des services techniques ;

— M. Guy LERAY, ingénieur général, chef du service de l'écologie urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sylvie PUISSANT, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Jean-Pol NEME, ingénieur en chef des services techniques, chef du service de l'arbre et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Louis-Marie PAQUET, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Denis DELPLANCKE, chargé de mission, chef du service technique des sciences du végétal, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Régis MONGE, ingénieur en chef des services techniques ;

— M. Pascal-Hervé DANIEL, administrateur, chef du service des cimetières et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Henri BEAULIEU, chef de service administratif, et Mme Catherine ROQUES, attachée principale d'administration ;

— M. Guy du MERLE, chef de service administratif, chef du service des affaires juridiques et financières ;

— M. Olivier LE CAMUS, attaché principal d'administration, chef du service des ressources humaines.

Art. 4. — Cette délégation s'étend, pour les fonctionnaires cités aux articles 1<sup>er</sup> et 3, dans la limite de leurs attributions respectives, aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui ont pour objet de :

1. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui relèvent de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

2. prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxes lorsque les crédits sont prévus au budget ;

3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes lorsque les crédits sont prévus au budget ;

4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5. passer les contrats d'assurance ;

6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7. fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, huissiers de justice et experts.

Elle s'étend également aux actes figurant aux articles L. 2122-22, L. 2213-7 à L. 2213-14, L. 2223-3 et L. 2223-4, L. 2223-6, L. 2223-11 à L. 2223-19, L. 2223-21 et L. 2223-22, L. 2223-27, L. 2223-34 du Code général des collectivités territoriales et L. 511-1 et L. 551-2 du Code de la construction et de l'habitation, qui ont pour objet de :

8. prononcer dans les cimetières parisiens la délivrance des concessions ou reconnaître les droits des ayants droit des concessionnaires ;

9. prononcer dans les cimetières parisiens la reprise des concessions ;

10. prendre et exécuter l'ensemble des actes concourant à la mission de service public de gestion des cimetières parisiens et à l'exécution de la mission de service extérieur des pompes funèbres ;

11. prescrire les mesures de la procédure de péril des sépultures menaçant de ruine ;

ainsi qu'à l'acte de :

12. signer les conventions passées entre la Ville de Paris et divers organismes en application de délibérations du Conseil de Paris.

Art. 5. — Les dispositions des articles précédents ne sont toutefois pas applicables aux arrêtés, actes ou décisions suivants :

— actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

— arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1988 sur la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

— arrêtés d'engagement d'autorisations de programme ;

— arrêtés prononçant les peines disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;

— arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages et intérêts à l'occasion d'actes ou de frais ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris lorsque la somme dépasse 10 000 € par personne indemnisée ;

— ordres de mission à l'étranger et en dehors de l'Île-de-France ;

— ordres de mission pour les déplacements de la directrice, de la sous-directrice et des ingénieurs généraux ;

— mémoires en défense, recours pour excès de pouvoir et requêtes déposées au nom de la Ville devant une juridiction.

Art. 6. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent, pour les actes ou décisions désignés ci-après, dans la mesure où ils se rapportent à leurs attributions :

1. ampliation des arrêtés, actes, décisions, contrats et marchés préparés par la Ville de Paris ;

2. copies de tous actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3. états et pièces justificatives à joindre aux dossiers de mandatement ; notamment certification des travaux, fournitures et prestations de service ;

4. actes administratifs pris dans le cadre de l'exécution du budget en dépenses et en recettes et notamment tous les arrêtés et décisions de régularisation comptable, les certificats, les décomptes annexes, les états de recouvrement des créances de la Ville de Paris ;

5. arrêtés de création et de gestion de régies de recettes et d'avances et bordereaux concernant les dépenses de régie ;

6. attestation de service fait ;

7. attestations d'employeur pour prise de service, état de présence ou fin de présence du personnel ;

8. états liquidatifs des heures supplémentaires effectuées ;

9. ordres de service et bons de commande aux entreprises, fournisseurs et services de la Ville de Paris ;

10. avis d'appel public à concurrence pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

11. enregistrement des plis reçus pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

12. approbation des contrats de police concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de fluides dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement de gaz et d'électricité ;

13. signature des polices d'assurance annuelles de moins de 1 600 € ;

14. arrêtés de versement et de restitution de cautionnements ;

15. application des clauses concernant la révision des prix ;

16. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entreprises et les fournisseurs ;

17. approbation des décomptes généraux définitifs d'entreprises ;

18. approbation des procès-verbaux de réception.

#### **Services rattachés directement à la directrice :**

— Mme Anne CLAVIERE, chargée de mission, chef de la mission communication ;

— M. Hervé JUDEAUX, chargé de mission, chef de la mission analyse et stratégie.

#### **Services rattachés à l'adjointe à la directrice, chargée des événements et des partenariats :**

— Mme Sylvie CELDRAN, attachée principale d'administration, chef du service animations, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Catherine BOURGOIN, chargée de mission.

#### **Sous-Direction de l'administration générale :**

Mission informatique et télécommunications :

— M. Huong TAN, attaché des services, chef de la mission informatique et télécommunications.

#### **Service des ressources humaines :**

— M. Daniel LANDRAUD, chef de service administratif, chef du bureau des relations sociales et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Sandra COCHAIS, attachée d'administration ;

— Mme Laurence NAUT, attachée hors classe des services, chef du bureau de la formation ;

— M. Olivier HUWART, attaché d'administration, chef du bureau de la gestion du personnel.

#### **Service des affaires juridiques et financières :**

— M. Bertrand HELLE, attaché d'administration, chef du bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Jocelyne TESSIER, secrétaire administrative ;

— Mme Alexandra VERNEUIL, ingénieure des travaux, chef du bureau du budget d'investissement et de la programmation et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Iskander HOUSSEIN OMAR, attaché d'administration ;

— M. André MODOT, attaché des services, chef du bureau des marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc VALDIVIESO, attaché d'administration ;

— Mme Clotilde DELARUE, attachée d'administration, chef du bureau des affaires domaniales et contentieuses, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Baptiste THIBIERGE, secrétaire administratif.

M. André MODOT a également délégation pour signer les bons de commande relatifs aux appels publics à la concurrence pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € H.T. et l'enregistrement des plis reçus pour ces marchés.

#### **Services des paysages et de l'aménagement :**

— M. Maurice SCHILIS, ingénieur en chef des services techniques, chef du service d'aménagement opérationnel ;

— Mme Annette HUARD, ingénieure en chef des services techniques, chef du service de l'embellissement de l'espace public ;

— M. Jean BUS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section architecture et bâtiment et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Alain LYONNAIS, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— M. Etienne VANDERPOOTEN, architecte voyer en chef, chef de la section espace public ;

— Mme Bénédicte JANIN, architecte voyer en chef, chef de la section urbanisme et traitement urbain ;

— Mme Elisabeth MAZAS, agent technique contractuel, chef de la section des projets ;

— Mme Juliette ENAUX, ingénieure des services techniques, chef de la section études et travaux n° 1 ;

— Mme Emmanuèle BILLOT, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section études et travaux n° 2 ;

— Mme Nicole VIGOUROUX, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section études et travaux n° 3.

En cas d'absence ou d'empêchement, même délégation est donnée à leurs collaborateurs suivants :

— Mme Sophie GOUEE, ingénieure divisionnaire des travaux, pour la section espace public ;

— M. Henri CASANOVA, agent technique contractuel, pour la section études et travaux n° 1 ;

— Mme Patricia GUIMART, ingénieure des travaux, pour la section études et travaux n° 2 ;

— Mme Solène WILCOX, ingénieure des travaux, pour la section études et travaux n° 3.

#### **Service exploitation des jardins :**

— M. Jean-Claude LESUEUR, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section technique fonctionnelle et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilbert MITTON, ingénieur chef d'arrondissement, et Mme Nathalie COMPAGNON, ingénieure des travaux ;

— M. Jean-Pierre GUENEAU, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division de la logistique.

#### **Service des sciences et techniques du végétal :**

— M. Régis MONGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section des productions et achats horticoles, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie CHARRIE, ingénieure des travaux, M. Didier JACQUIN, ingénieur des travaux, et M. Daniel CRIL, ingénieur des travaux ;

— Mme Catherine EVRARD-SMAGGHE, ingénieure en chef des services techniques, directrice de l'école d'horticulture du Breuil et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie LORAIN, agent technique contractuel ;

— Mme Caroline LOHOU, ingénieure des travaux, chef de la circonscription des études végétales.

#### **Service de l'écologie urbaine :**

— Mme Sylvie PUISSANT, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section études et prospectives environnementales, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gérard THIBAUT, ingénieur hydrologue divisionnaire ;

— M. Philippe LATHIERE, architecte-voyer en chef, chef de la section management environnemental, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Lise VIRLOIRE, agent technique contractuel ;

— M. Jean-Michel FOURNIER, ingénieur des services techniques, chef de la section intervention et contrôle des nuisances et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Van Binh MOHAMMED ABDEL NGUYEN, ingénieur de travaux, et à M. Philippe MERCIER, ingénieur hydrologue ;

— M. Georges LOHOU, agent technique contractuel, chef du service Paris Nature et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Claude FRISON, agent technique contractuel.

#### **Service des cimetières :**

— M. Henri BEAULIEU, chef de service administratif, adjoint au chef du service des cimetières ;

— Mme Catherine ROQUES, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des cimetières ;

— M. Eric CRESPIN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division technique du service des cimetières et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Eliane VAN AERDE, ingénieure des travaux et Mme Gisèle CROQ, ingénieure des travaux ;

— Mme Nathalie BERGIER, attachée d'administration, chargée du suivi des budgets et de la comptabilité au service des cimetières.

Art. 7. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent, pour les actes ou décisions désignés ci-après, dans la mesure où ils se rapportent à leurs attributions :

1. ampliation des arrêtés, actes, décisions, contrats et marchés préparés par la Ville de Paris ;

2. copies de tous actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3. états et pièces justificatives à joindre aux dossiers de mandatement ; notamment certification des travaux, fournitures et prestations de service ;

4. actes administratifs pris dans le cadre de l'exécution du budget en dépenses et en recettes et notamment tous les arrêtés et décisions de régularisation comptable, les certificats, les décomptes annexes, les états de recouvrement des créances de la Ville de Paris ;

5. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée et d'un montant inférieur à 10 000 € hors taxe lorsque les crédits sont prévus au budget ;

6. attestation de service fait ;

7. attestations d'employeur pour prise de service, état de présence ou fin de présence du personnel ;

8. états liquidatifs des heures supplémentaires effectuées ;

9. ordres de service et bons de commande aux entreprises, fournisseurs et services de la Ville de Paris ;

10. avis d'appel public à concurrence pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

11. enregistrement des plis reçus pour les marchés passés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

12. approbation des contrats de police concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de fluides dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement de gaz et d'électricité ;

13. signature des polices d'assurance annuelles de moins de 1 600 € ;

14. arrêtés de versement et de restitution de cautionnements ;

15. application des clauses concernant la révision des prix ;

16. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entreprises et les fournisseurs ;

17. approbation des décomptes généraux définitifs d'entreprises ;

18. approbation des procès-verbaux de réception ;

19. décision prononçant la peine disciplinaire du blâme ;

20. autorisation de circuler dans les bois en application du règlement des parcs et promenades.

#### **Service exploitation des jardins :**

— M. Philippe CHEVAL, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription sud-ouest ;

— M. Bernard DUVAL, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription nord-est ;

— M. Paul CAUBET, ingénieur des services techniques, chef de la circonscription nord-ouest ;

— M. Olivier AUTRET, ingénieur des services techniques, chef de la circonscription centre-est ;

— M. Gérard CHOPINET, ingénieur des services techniques, chef de la circonscription sud-est ;

— M. Jean-Loup ARENOU, ingénieur divisionnaire des travaux, faisant fonction de chef de la circonscription centre-ouest.

En cas d'absence ou d'empêchement, même délégation est donnée à leurs collaborateurs suivants :

— Mme Florence REBRION, ingénieure divisionnaire des travaux, M. Boris MANSION, ingénieur des travaux et Mme Sylviane REBRION, ingénieure des travaux, pour la circonscription nord-ouest ;

— M. Marc BRET, ingénieur des travaux, et M. Jean de LENCLOS, ingénieur des travaux, pour la circonscription nord-est ;

— M. Alain FAUGERON, ingénieur divisionnaire des travaux, M. Jean-Yves RAGOT, ingénieur divisionnaire des travaux, et M. Jean-Marc VALLET, ingénieur des travaux, pour la circonscription sud-ouest ;

— M. Eric LEROY, ingénieur des travaux, et, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005, M. Philippe JOLLY, ingénieur des travaux, pour la circonscription centre-est ;

— M. Yves AOUIZERATE, ingénieur divisionnaire des travaux, et M. Philippe RAIMBOURG, ingénieur divisionnaire des travaux, pour la circonscription sud-est ;

— M. Jean-Marc ROUSSEAU, ingénieur divisionnaire des travaux, pour la circonscription centre-ouest.

#### Service de l'arbre :

— M. Louis-Marie PAQUET, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription de l'arbre urbain ;

— Mme Sophie GRAVELLIER, ingénieure des services techniques, chef de la circonscription du Bois de Boulogne ;

— Mme Joan BERNARD-YOUNES, ingénieure des services techniques, chef de la circonscription du Bois de Vincennes ;

— Mme Pascale CARTIER-MARTIN, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la cellule de restauration et d'aménagement des bois.

En cas d'absence ou d'empêchement, même délégation est donnée à leurs collaborateurs suivants :

— Mme Brigitte SERRES, agent technique contractuel, et M. Jean-Manuel PRUNET, ingénieur des travaux, pour la circonscription du Bois de Boulogne ;

— Mme Danielle GODEFROY, ingénieure divisionnaire des travaux, et M. Pascal BRAS, ingénieur divisionnaire des travaux, pour la circonscription du Bois de Vincennes ;

— M. Alain BUTAT, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision nord des plantations d'alignement ;

— M. Jacques de BERNARDO, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la subdivision sud des plantations d'alignement ;

— M. Denis DOURLANT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision est des plantations d'alignement ;

— Mlle Audrey GROSHENY, ingénieure des travaux, chef de la subdivision arboricole.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à :

— M. Thierry BOUVIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, conservateur du cimetière du Père-Lachaise et des cimetières de la Villette, Belleville, Charonne et Bercy ;

— Mme Marie-Paule LELIEVRE, secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière de Montparnasse et des cimetières de Passy, Auteuil, Vaugirard et Grenelle ;

— Mme Nicole CAPELLA, secrétaire des services extérieurs de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière parisien de Bagneux ;

— Mme Nicole VITANI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière parisien de Thiais ;

— Mme Martine LECUYER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conservatrice du cimetière parisien d'Ivry ;

— Mlle Véronique GAUTIER, secrétaire administrative, adjointe au conservateur du cimetière parisien de Pantin ;

— Mme Claire LEPEYTRE, attachée d'administration, conservatrice des cimetières parisiens de Saint-Ouen et de la Chapelle ;

— Mme Ghislaine LE FORESTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conservatrice des cimetières de Montmartre, des Batignolles, de Saint-Vincent et du Calvaire,

à l'effet de signer les actes 8, 10, 11 et 12 visés à l'article 4 ainsi que les attestations de service fait et les autorisations à cir-

culer dans les cimetières en application du règlement général des cimetières.

Art. 9. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent, pour les actes et décisions mentionnés ci-après entrant dans leurs attributions :

Les arrêtés :

- 1) arrêté d'attribution de la prime d'installation ;
- 2) arrêté de titularisation ;
- 3) arrêté de mise en disponibilité ;
- 4) arrêté d'autorisation de travail à temps partiel ;
- 5) arrêté de validation de service ;
- 6) arrêté portant attribution de l'indemnité de faisant fonction ;
- 7) arrêté portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;
- 8) arrêté de mise en cessation progressive d'activité ;
- 9) arrêté de mise en congé sans traitement ;
- 10) arrêté d'allocation pour perte d'emploi.

Les décisions :

- 1) décision de congé de maladie ordinaire, de maternité, de paternité, d'adoption et parental ;
- 2) décision de suspension de traitement pour absence non justifiée ;
- 3) décision de mutation ou d'affectation interne ;
- 4) arrêté infligeant une peine disciplinaire du premier groupe ;
- 5) décision de mise en congé bonifié ;
- 6) décision de recrutement et de renouvellement d'agents vacataires ;
- 7) décision de recrutement de formateurs vacataires.

Autres actes :

- 1) documents relatifs à l'assermentation,
- 2) attestation d'employeur pour prise de service, état de présence ou fin de présence du personnel,
- 3) état des frais de déplacement et bordereau de remboursement d'avance,
- 4) marchés de formation d'un montant inférieur à 10 000 € H.T.,
- 5) conventions passées avec des organismes de formation.

— M. Olivier LE CAMUS, attaché principal d'administration, chef du service des ressources humaines ;

— M. Daniel LANDRAUD, chef de service administratif, chef du bureau des relations sociales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Sandra COCHAIS, attachée d'administration ;

— Mme Laurence NAUT, attachée hors classe des services, chef du bureau de la formation et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dominique BOISSEAU, technicienne supérieure principale ;

— M. Olivier HUWART, attaché d'administration, chef du bureau de la gestion du personnel, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Daniel LANDRAUD, attaché principal d'administration, chef du bureau des relations sociales, Mme Catherine MICHEL, secrétaire administrative et Mme Emmanuelle ROLLAND, secrétaire administrative.

Art. 10. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— Mme Nicole POIX, directrice des parcs, jardins et espaces verts, présidente de la commission des marchés de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Monique ARDELLIER, directrice adjointe ;

— M. Guy du MERLE, chef de service administratif, chef du service des affaires juridiques et financières, et M. André MODOT, chargé de mission, chef du bureau des marchés, membres permanents de la commission des marchés de la Direction ;

— M. Bertrand HELLE, attaché d'administration, chef du bureau du budget de fonctionnement et de la comptabilité, membre suppléant de la Commission des marchés de la Direction ;

à effet de signer ou cosigner les actes relevant des attributions de la commission des marchés de la Direction.

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté du 26 août 2005, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— Mme la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Bertrand DELANOË

**Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° GM 22-1° du 23 janvier 1995 modifiée, portant fixation du statut particulier applicable au corps des assistants socio-éducatifs du Département de Paris ;

Vu la délibération DRH 25 G des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée — s'ouvrira à partir du 26 juin 2006 à Paris.

Le nombre de postes est fixé à 10.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 3 avril au 4 mai 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 3 avril au 4 mai 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 4 mai 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Développement  
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

**ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS**

**Arrêté n° 2006-0035 DG portant délégation de la signature de la Directrice Générale. — Modificatif.**

La Directrice Générale  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6143-38, R. 716-3-1 et D. 6143-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2002-0214 DG du 9 décembre 2002 modifié, donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au délégué aux affaires générales,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté directeur n° 2002-0214 DG du 9 décembre 2002 susvisé est modifié comme suit :

— Hôpital Albert Chenevier :

- M. SPETEBROODT, adjoint au directeur intérimaire ;
- M. MARTIN, directeur adjoint ;
- Mme BAUR, directeur adjoint ;
- Mme BOULHAROUF, directeur adjoint ;
- Mme COMTE, directeur adjoint.

— Hôpital Henri Mondor :

- M. SPETEBROODT, adjoint au directeur ;
- Mme BAUR, directeur adjoint ;
- Mme BOULHAROUF, directeur adjoint ;
- M. FRITSCH, directeur adjoint ;
- M. CAREL, ingénieur général.

Art. 2. — Le Secrétaire Général et le Directeur des hôpitaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 février 2006

Rose-Marie VAN LERBERGHE

**Arrêté n° 2006-0036 DG portant délégation de la signature de la Directrice Générale.**

La Directrice Générale  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7, L. 6143-38, R. 716-3-1 et D. 6143-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial du 26 mai 2005 concernant Mme Michelle BRESSAND, directrice des soins de 1<sup>re</sup> classe à la Direction du service central des soins,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée à Mme Michelle BRESSAND, directrice des soins de 1<sup>re</sup> classe, à la Direction du service central des soins, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale de l'AP-HP, en cas d'urgence, les ordres de missions internationaux ou nationaux concernant les déplacements de personnels soignants de l'AP-HP au titre des actions de coopération internationale à l'initiative de l'Etat français, ou sanitaire à l'initiative du Ministère de la santé.

Art. 2. — Le Secrétaire Général et la Directrice du Service Central des Soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 février 2006

Rose-Marie VAN LERBERGHE

**Avis d'ouverture de concours sur titres pour le recrutement d'agents techniques spécialisés.**

Un concours sur titres est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en vue de pourvoir des postes d'agent technique spécialisé vacants dans cet établissement, options corse-tière, dessinateur, technique de l'image.

Le nombre de postes offerts au concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

En application de l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, « le jury établit », dans le même ordre, une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats âgés de 16 ans au moins, titulaires de l'un des titres ou diplômes au moins équivalent au niveau des titres ou diplômes suivants :

C.A.P. dessinateur ;

B.E.P. dessinateur ;

C.A.P. couture ;

B.E.P. couture ;

C.A.P. photographe.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Département Recrutement et Concours, Bureau Informations-Concours, pièce 32-34A — 2, rue Saint-Martin, 75184 Paris Cedex 4, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates du concours.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour la Directrice Générale,  
*Le Directeur du Personnel  
et des Relations Sociales,*

Dominique NOIRE

**Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur titres pour le recrutement de blanchisseurs ouvriers professionnels.**

Un concours externe et un concours interne sur titres est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en vue de pourvoir des postes de blanchisseur ouvrier professionnel vacants dans cet établissement.

Le nombre de postes offerts aux concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

En application de l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, « le jury établit », dans le même ordre, une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Peuvent faire acte de candidature :

Au concours externe :

Les candidats âgés de 16 ans au moins, titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un diplôme délivré ou reconnu dans l'un des Etats membres de l'Union européenne dont l'équivalence avec le certificat d'aptitude professionnelle aura été reconnue par la commission prévue par le décret du 21 juillet 1994, ou justifiant d'une expérience professionnelle en blanchisserie de deux ans au minimum.

Au concours interne :

Les fonctionnaires ou agents comptant au 31 décembre de l'année précédant le concours, au moins un an de service dans la fonction publique hospitalière.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Département Recrutement et Concours, Bureau Informations-Concours, pièce 32-34A — 2, rue Saint-Martin, 75184 Paris Cedex 4, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates du concours.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour la Directrice Générale,  
*Le Directeur du Personnel  
et des Relations Sociales*

Dominique NOIRE

### Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de conducteurs ambulanciers.

Un concours sur titres est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en vue de pourvoir des postes de conducteur ambulancier vacants dans cet établissement.

Le nombre de postes offerts au concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

En application de l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, « le jury établi », dans le même ordre, une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats âgés de 16 ans au moins, titulaires du certificat de capacité d'ambulancier et du permis B de conduite.

Les candidats reçus au concours sont déclarés définitivement admis sous réserve d'un examen psychotechnique subi devant un organisme habilité à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Département Recrutement et Concours, Bureau Informations-Concours, pièce 32-34A — 2, rue Saint-Martin, 75184 Paris Cedex 4, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates du concours.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour la Directrice Générale,  
*Le Directeur du Personnel  
et des Relations Sociales,*

Dominique NOIRE

### Avis d'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'ouvriers professionnels.

Un concours externe sur titres est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en vue de pourvoir des postes d'ouvrier professionnel vacants dans cet établissement.

Le nombre de postes offerts au concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

OPTIONS :

- Approvisionnement
- Cuisine
- Electronique
- Electrotechnique
- Froid et climatisation
- Installations sanitaires
- Installations thermiques
- Mécanique maintenance générale
- Métallerie
- Restauration
- Sécurité et prévention
- Transport manutention.

En application de l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, « le jury établi », dans le même ordre, une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats âgés de 16 ans au moins, titulaires soit d'un certificat d'aptitude professionnelle, soit d'un titre ou diplôme de niveau au moins équivalent, soit d'un diplôme délivré ou reconnu dans l'un des Etats membres de l'Union européenne dont l'équivalence avec le certificat d'aptitude professionnelle aura été reconnue par la commission prévue par le décret du 21 juillet 1994.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Département Recrutement et Concours, Bureau Informations-Concours, pièce 32-34A — 2, rue Saint-Martin, 75184 Paris Cedex 4, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates du concours.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour la Directrice Générale,  
*Le Directeur du Personnel  
et des Relations Sociales*

Dominique NOIRE

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2006 CAP-DISC00013 dressant le tableau d'avancement au grade de maître-ouvrier principal au titre de l'année 2004 (tableau complémentaire).

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 1992 D 1385-1° modifiée du Conseil de Paris dans sa séance du 28 septembre 1992 portant dispositions statutaires applicables notamment au corps des maîtres-ouvriers de la Préfecture de Police, article 14 ;

Vu le procès-verbal de la Commission administrative paritaire du 29 novembre 2005 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade de maître-ouvrier principal dressé au titre de l'année 2004 (tableau complémentaire) est le suivant :

— Mme Annick CROUAIL.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 février 2006

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Ressources  
Humaines*

Denis ROBIN

**Arrêté BR n° 06-00011 portant organisation des concours externe et interne pour l'admission à l'emploi d'adjoint administratif de la Préfecture de Police.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
 Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;  
 Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 1990 D. 2296-5° en date des 10 et 11 décembre 1990 modifiée, portant dispositions statutaires applicables aux corps des adjoints administratifs de la Préfecture de Police ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 25 des 5 et 6 avril 2004 modifiant les délibérations portant dispositions statutaires applicables à certains corps de la Préfecture de Police ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 fixant les principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la Préfecture de Police ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 53 des 7 et 8 juin 2004 fixant la nature des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne pour l'accès aux emplois d'adjoint administratif de la Préfecture de Police, option administration générale ;  
 Vu l'arrêté BR n° 05-00107 du 28 novembre 2005 portant organisation du concours externe et interne pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif de la Préfecture de Police ;  
 Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne d'adjoint administratif sont ouverts à la Préfecture de Police pour l'emploi d'adjoint administratif. Les épreuves de ce concours se dérouleront à partir du jeudi 23 février 2006.

Le nombre de postes offerts a été fixé à :  
 — 75 pour le concours externe,  
 — 75 pour le concours interne.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté BR n° 05-00107 du 28 novembre 2005 portant organisation d'un concours externe et un concours interne pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif de la Préfecture de Police sont rapportées.

Art. 3. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration, et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2006

Pour le Préfet de Police  
 et par délégation,  
*Le Chef du Bureau du recrutement  
 par intérim*  
 Philippe ROUSSEL

**Arrêté BR n° 06-00012 portant organisation d'un concours pour le recrutement d'agent de surveillance de Paris.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
 Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;  
 Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 82-1° en date des 5 et 6 juillet 2004, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 25 des 5 et 6 avril 2004 modifiant les délibérations portant dispositions statutaires applicables à certains corps de la Préfecture de Police ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 fixant les principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la Préfecture de Police ;  
 Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 23 des 7 et 8 mars 2005 fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours externe pour l'accès à l'emploi d'agent de surveillance de Paris ;  
 Vu l'arrêté BR n° 05-00109 du 2 décembre 2005 portant organisation d'un concours pour le recrutement d'agent de surveillance de Paris ;  
 Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe est ouvert à la Préfecture de Police pour l'admission à l'emploi d'agent de surveillance de Paris. Les épreuves de ce concours se dérouleront à partir du 21 février 2006.

Le nombre de postes offerts a été fixé à 100.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté BR n° 05-00109 du 2 décembre 2005 portant organisation d'un concours pour le recrutement d'agent de surveillance de Paris sont rapportées.

Art. 3. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration, et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2006

Pour le Préfet de Police  
 et par délégation,  
*Le Chef du Bureau du recrutement  
 par intérim*  
 Philippe ROUSSEL

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Fixation de la représentation de l'administration au Comité Technique Paritaire. — Modificatif.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 25 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 19 du 10 juillet 1985 du Conseil d'Administration fixant à 20 le nombre des membres du Comité Technique Paritaire du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 11 février 2005 modifié, fixant la représentation de l'administration au Comité Technique Paritaire ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 11 février 2005 fixant la représentation de l'administration au Comité Technique Paritaire est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants titulaires :

En lieu et place de Mme Marie-Madeleine MARTINEAU, sous-directeur des services aux parisiens retraités, il convient de lire Mme Bénédicte JACQUEY-VAZQUEZ, chargée à titre transitoire de la sous-direction des services aux parisiens retraités.

Représentants suppléants :

En lieu et place de M. Vincent HUC, directeur de la section du 7<sup>e</sup> arrondissement, il convient de lire Mme Danielle MONFRET-KISS, directrice de la section du 15<sup>e</sup> arrondissement.

En lieu et place de madame Christine COCQUIO, chef du bureau de la formation et des concours, il convient de lire, M. Vincent HUC, chef du bureau de la formation et des concours.

Art. 2. — La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 février 2006

Bertrand DELANOË

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration. — Modificatif.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date des 11 octobre et 16 décembre 2002, 13 octobre et 18 décembre 2003, et 30 mars 2004 portant délégation de pouvoir à son Président, et l'autorisant à déléguer sa signature à la Directrice Générale ;

Vu les arrêtés en date des 27 juillet et 27 octobre 1998 fixant l'organisation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et celle de la sous-direction des ressources, du service organisation informatique et du cabinet ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 2 février 2001 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature ;

Arrête :

Article premier. — L'article 7 de l'arrêté du 19 octobre 2005 modifié susvisé est modifié comme suit :

Sous-Direction des interventions sociales :

— Devant la mention de la directrice de la section du 3<sup>e</sup> arrondissement, il convient de rajouter la mention de Mme Catherine BOUVAIS, directrice intérimaire.

Service de la solidarité et de l'insertion :

— En lieu et place de Mme Nadine COLSON, directrice par intérim du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale « La poterne des peupliers », il convient de lire : M. Bruno BERTHELOT, chargé de la direction du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale « La poterne des peupliers ».

— En lieu et place de Mme Mireille BUISSON, responsable des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale « George Sand » et « Pixérécourt », il convient de lire Mme Armelle DE GUIBERT, directrice du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Pixérécourt » et du Centre d'hébergement d'urgence « George Sand ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris,

— Mme le Trésorier Principal du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— Mme le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— et aux intéressés.

Fait à Paris, le 13 février 2006

Bertrand DELANOË

## POSTES A POURVOIR

### Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent administratif (F/H).

LOCALISATION

Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

## NATURE DU POSTE

## Attributions :

- Tenue des dossiers du personnel ;
- Suivi des dossiers de retraite ;
- Suivi des dossiers maladie ;
- Suivi des dossiers de validation de service ;
- Bilan social ;
- Archivage des dossiers du personnel.

Conditions particulières : bonne maîtrise de l'outil informatique, discrétion, expérience similaire souhaitée.

Poste à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006.

### Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de trois postes de sous-directeur de la Commune de Paris (F/H).

Trois postes de sous-directeur (F/H) de la Commune de Paris sont susceptibles d'être prochainement vacants :

— Le poste de sous-directeur de la vie associative, à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Personne à contacter : M. Claude GIRAULT, directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Téléphone : 01 42 76 61 48.

— Le poste de sous-directeur (F/H) de la Commune de Paris, sous-directeur de l'emploi, à la Direction du Développement Economique et de l'Emploi.

Personne à contacter : M. Patrice VERMEULEN, directeur du développement économique et de l'emploi — Téléphone : 01 53 02 95 04.

— Le poste de sous-directeur (F/H) de la Commune de Paris, sous-directeur de l'habitat, à la Direction du Logement et de l'Habitat.

Personne à contacter : M. Christian NICOL, directeur du logement et de l'habitat — Téléphone : 01 42 76 35 08.

Les candidatures devront être transmises par voie hiérarchique au Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai de 15 jours à compter de la publication du présent avis.

En indiquant la référence « B.E.S./90206 ».

Fait à Paris, le 13 février 2006

Pour le Directeur  
des Ressources Humaines  
*Le Chef du Bureau  
de l'encadrement supérieur*  
Marc FAUDOT

### Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1<sup>er</sup> poste :

Grade : agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11948.

## LOCALISATION

Secrétariat Général — Hôtel de Ville, 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : métro Hôtel de Ville.

## NATURE DU POSTE

Titre : adjoint au directeur de programme du système d'informations Finances, Achats Marché.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du directeur de programme.

Attributions : contexte du poste : la municipalité parisienne a procédé dans le cadre de son Schéma Directeur Informatique (S.D.I.) à différentes études d'urbanisation de ses systèmes d'information liés aux finances, aux opérations d'investissements, aux achats, aux marchés et au pilotage décisionnel. Ces études ont permis de définir un programme global composé de sept projets qui, pour la plupart, concernent l'ensemble des directions de la Ville : — La mise en place d'un système comptable et financier unique destiné à remplacer les trois applications principales utilisées par la Direction des Finances et des directions opérationnelles ; — L'informatisation de l'élaboration et la passation des marchés publics, pour automatiser des processus aujourd'hui manuels et très lourds ; — Le remplacement de l'outil de gestion des opérations d'investissements (G.I.P.O.) de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, de la Direction des Affaires scolaires et de la Direction de la Voirie et des Déplacements et son extension aux autres directions ; — La mise en place d'un système de recensement des besoins et d'achats, de commandes et de stocks ; — La construction d'un système décisionnel transversal qui permettra la production de tableaux de bord de gestion au niveau global ou par direction et le pilotage de l'activité des collectivités parisiennes ; — Le remplacement des applications ateliers-interventions des directions techniques ; — Le remplacement à terme de l'outil de préparation budgétaire. Pour réaliser le système finances, premier projet et pierre angulaire du programme, la Ville a choisi le progiciel de gestion intégrée S.A.P. Organisation du programme : la maîtrise d'ouvrage de chaque projet est confiée à la direction pilote sur le domaine fonctionnel concerné. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. La gouvernance de l'ensemble est assurée par une direction de programme dont le responsable est le chargé de mission S.D.I. auprès du Secrétaire Général. La direction de programme est composée de 4 personnes (+ secrétariat) : le directeur de programme (temps partiel), son adjoint, un responsable planning budgets risques et un responsable conduite du changement-communication-formation (temps partiel). Elle s'appuie sur une équipe externe d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui intervient tant au niveau programme qu'auprès des maîtrises d'ouvrage des différents projets. La direction de programme veille au respect de la stratégie arrêtée, coordonne les projets, élabore la politique globale en matière de communication et de conduite du changement, gère les référentiels communs et les dépendances entre projets, veille à la bonne allocation des ressources et assure la consolidation des plannings et des risques gérés au niveau de chaque projet. Elle est responsable de l'exécution du marché global d'assistance à maîtrise d'ouvrage et du marché de maîtrise d'œuvre du projet finances. Missions : il (elle) sera impliqué(e) dans l'ensemble des missions dévolues à la Direction de programme et sera plus particulièrement chargé de : — Veiller à la mise en œuvre du projet refonte finances, pierre angulaire du programme ; — Piloter les prestataires ; — Assurer la cohérence fonctionnelle.

## PROFIL DU CANDIDAT

## Qualités requises :

N° 1 : gestion des prestataires SI et AMOA si possible dans le cadre de marchés publics ;

N° 2 : intelligence des situations et capacité à communiquer à haut niveau.

Connaissances particulières : expérience avérée du pilotage de projets importants de systèmes d'information, dans l'idéal dans le cadre de la mise en place de P.G.I.

**CONTACT**

Jean-Pierre BOUVARD, directeur du programme — Bureau 610.2 — Secrétariat Général — Hôtel de Ville, 5, rue de Lobau — Téléphone : 01 42 76 43 65.

2<sup>e</sup> poste :

Poste numéro : 11949.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

**LOCALISATION**

Secrétariat Général — Hôtel de Ville, 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : métro Hôtel de Ville.

**NATURE DU POSTE**

Titre : responsable du budget et des plannings du programme du système d'informations Finances, Achats Marché.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du directeur de programme.

Attributions : contexte du poste : la municipalité parisienne a procédé dans le cadre de son Schéma Directeur Informatique (S.D.I.) à différentes études d'urbanisation de ses systèmes d'information liés aux finances, aux opérations d'investissements, aux achats, aux marchés et au pilotage décisionnel. Ces études ont permis de définir un programme global composé de sept projets qui, pour la plupart, concernent l'ensemble des directions de la Ville ; — La mise en place d'un système comptable et financier unique destiné à remplacer les trois applications principales utilisées par la Direction des Finances et des directions opérationnelles ; — L'informatisation de l'élaboration et la passation des marchés publics, pour automatiser des processus aujourd'hui manuels et très lourds ; — Le remplacement de l'outil de gestion des opérations d'investissements (G.I.P.O.) de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, de la Direction des Affaires Scolaires et de la Direction de la Voirie et des Déplacements et son extension aux autres directions ; — La mise en place d'un système de recensement des besoins et d'achats, de commandes et de stocks ; — La construction d'un système décisionnel transversal qui permettra la production de tableaux de bord de gestion au niveau global ou par direction et le pilotage de l'activité des collectivités parisiennes ; — Le remplacement des applications ateliers-interventions des directions techniques ; — Le remplacement à terme de l'outil de préparation budgétaire. Pour réaliser le système finances, premier projet et pierre angulaire du programme, la Ville a choisi le progiciel de gestion intégrée S.A.P. Organisation du programme : la maîtrise d'ouvrage de chaque projet est confiée à la direction pilote sur le domaine fonctionnel concerné. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. La gouvernance de l'ensemble est assurée par une direction de programme dont le responsable est le chargé de mission S.D.I. auprès du Secrétaire Général. La direction de programme est composée de 4 personnes (+ secrétariat) : le directeur de programme (temps partiel), son adjoint, un responsable planning budgets risques et un responsable conduite du changement-communication-formation (temps partiel). Elle s'appuie sur une équipe externe d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui intervient tant au niveau programme qu'auprès des maîtrises d'ouvrage des différents projets. La direction de programme veille au respect de la stratégie arrêtée, coordonne les projets, élabore la politique globale en matière de communication et de conduite du changement, gère les référentiels communs et les dépendances entre projets, veille à la bonne allocation des ressources et assure la consolidation des plannings et des risques gérés au niveau de chaque projet. Elle est responsable de l'exécution du marché global d'assistance à maîtrise d'ouvrage et du marché de maîtrise d'œuvre du projet finances. Missions : au sein de la direction de programme il (elle) est plus particulièrement chargé(e) de : — Tenue des plannings ;

— Suivi des budgets ; — Identification et gestion des risques ; — Suivi de l'exécution du marché d'A.M.O.A. ; — Préparation des réunions des instances de pilotage. Au-delà du programme il (elle) participera également au pilotage du Schéma Directeur Informatique par : — Mise en œuvre du reporting ; — Elaboration du tableau de bord trimestriel ; — Suivi des budgets.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Qualités requises :

N° 1 : connaissance de la gestion de projet ;

N° 2 : rigueur et fiabilité ;

N° 3 : capacité à communiquer et à rédiger.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et capacité à utiliser des outils de travail collaboratif.

**CONTACT**

Jean-Pierre BOUVARD, directeur du programme — Bureau 610.2 — Secrétariat Général — Hôtel de Ville, 5, rue de Lobau — Téléphone : 01 42 76 43 65.

**Secrétariat Général du Conseil de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Bureau des affaires financières.

Poste : chargé de la gestion de la formation des élus.

Contact : M. DES BOSCS, chef du Bureau des Ressources Humaines — Téléphone : 01 42 76 57 13.

Référence : B.E.S. 06-G.02.17.

**Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur de la Ville de Paris (F/H).**

Poste : adjoint au directeur de programme du Schéma Directeur Informatique.

Contact : M. Jean-Pierre BOUVARD, directeur du programme — Téléphone : 01 42 76 43 65.

Référence : D.R.H./B.E.S. 02.06.

**Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Poste : responsable du budget et des plannings du programme du Schéma Directeur Informatique (S.D.I.).

Contact : M. BOUVARD, directeur du programme — Téléphone : 01 42 76 43 65.

Référence : B.E.S. 06-G.02.20.

**Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Sous-Direction des Ecoles — Bureau de l'entretien et de la sécurité des écoles du 1<sup>er</sup> degré.

Poste : adjoint au chef du Bureau de l'entretien et de la sécurité des écoles du 1<sup>er</sup> degré.

Contact : Mme VASSALLO, chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 25 43.

Référence : B.E.S. 06-G.02.15.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives — Bureau des établissements départementaux.

Poste : chargé d'études économiques et financières.

Contact : M. COURTADE, chef du bureau — Téléphone : 01 43 47 75 71.

Référence : B.E.S. 06-G.02.16.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 12020.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

**LOCALISATION**

Direction des Affaires Culturelles — Conservatoire municipal du 6<sup>e</sup> arrondissement — 3 ter, rue Mabillon, 75006 Paris — Arrondt ou Département : 75.

**NATURE DU POSTE**

Titre : secrétaire chargé de l'information.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du directeur.

Attributions : missions générales du service : les conservatoires municipaux ont pour mission d'enseigner aux jeunes de 5 à 30 ans la pratique de la musique, de la danse et de l'art dramatique en vue d'une pratique amateur autonome. Placé à l'accueil du conservatoire, l'agent a pour mission principale l'accueil physique et téléphonique des parents, élèves et spectateurs et éventuellement, la fermeture du conservatoire. D'autres missions administratives pourront lui être confiées. Descriptif du poste : il informe et oriente les parents et les élèves. Il accueille les spectateurs lors des concerts et des spectacles. Il assiste et renforce l'équipe administrative dans certaines tâches (suivi de la scolarité, tableaux de suivi...).

Conditions particulières : disponibilité ; s'intégrer dans une équipe réduite ou l'action de chacun participe à la bonne marche de l'établissement.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Qualités requises :

N° 1 : qualités relationnelles et d'observation ;

N° 2 : sens de l'initiative ;

N° 3 : bonne présentation.

**CONTACT**

Mme ARREDONDO, responsable du pôle de développement culturel — Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs — 35-37, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 21 36.

**Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris — (E.I.V.P.) — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif.**

**FICHE DE POSTE**

Grade : adjoint administratif.

**LOCALISATION**

Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris — Ecole supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Arrondissement : 10<sup>e</sup> — Métro : R.E.R.-M4/5 Gare du Nord ; M7 Poissonnière.

**NATURE DU POSTE**

Fonction : assistante de l'équipe de direction.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : le Directeur Adjoint de l'Ecole.

Description du poste :

— Participer à la communication de l'Ecole ;

— Assurer la gestion des calendriers de réunion de l'équipe de direction ;

— Aider à la préparation des réunions du conseil d'administration de l'école (planning des réunions, préparation des convocations, établissement du dossier type, coordination de la reprographie des documents et envoi des dossiers) ;

— Suivi des plannings de congés et des A.R.T.T. des personnels en liaison avec le secrétaire général ;

— Classement et suivi des archives de l'Ecole ;

— Assistance téléphonique et accueil.

Interlocuteurs : enseignants, élèves, équipe de direction de l'Ecole.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : connaissance des logiciels de bureautique, notions de classement.

Aptitudes requises :

— sens de l'initiative et de l'organisation,

— qualités relationnelles,

— aptitudes informatiques.

**CONTACT**

Daniel CADÉ, directeur de l'E.I.V.P., Ecole supérieure du Génie Urbain — Téléphone : 01 50 02 61 00 —15, rue Fénelon, 75010 Paris, daniel.cade@eivp-paris.fr.

Poste à pourvoir dès que possible.

**Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de standardiste.**

Rattaché au Service des Ressources Humaines, votre mission sera d'assurer l'accueil téléphonique pour l'ensemble de l'établissement.

Au sein d'une équipe de deux agents, vous assurerez :

— L'accueil téléphonique des appels externes (réception, analyse, réponse et orientation vers le service approprié) ;

— La remontée d'informations vers votre responsable de service sur tous les éléments pouvant revêtir une importance particulière pour l'activité du groupe Crédit Municipal.

Compétences et Savoir-Faire :

— Savoir utiliser un standard téléphonique ;

— Avoir le sens de l'accueil, faire preuve d'amabilité et de diplomatie ;

— Faire preuve de confidentialité et de réserve quant aux informations reçues.

Vous disposez d'une première expérience dans ce domaine, et la connaissance du groupe Crédit Municipal de Paris serait un plus.

Poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> mars 2006, ouvert à un agent de catégorie C filière administrative (par le biais d'un détachement), ou non titulaire par équivalence.

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et C.V.) à :

— Par courrier : M. le Directeur Général, Service Ressources Humaines, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

— Par mél. : ngaborieau@creditmunicipal.fr.

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect  
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.)

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### AVIS D'INFORMATION

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

#### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée.**

Un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée — s'ouvrira à partir du 26 juin 2006.

Le nombre de postes est fixé à 10.

Ce concours est ouvert aux candidates titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours.

Les assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité éducation spécialisée — peuvent être affecté(e)s au sein des services situés à Paris, en banlieue parisienne ou en province.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 3 avril au 4 mai 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 3 avril au 4 mai 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 4 mai 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

### MARCHES PUBLICS

#### Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

\*  
\* \*

#### Avis d'attributions

**Référence de l'avis :** D.M.G. 2005-0024AA.

**L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui**

— Parution n° 133B0000.

— Annonce n° 340 du 26 juillet 2005.

**A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.**

**Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres :** D.M.G. 2005-040.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Commune.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — S.T.T.A.M. — 44, avenue Edison, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 06 23 90 — Télécopie : 01 44 06 23 99 — Mél. : Didier.Billard@paris.fr.

**Objet du marché :** location en 2 lots séparés de grues et nacelles élévatrices destinées aux services municipaux.

**Type de marché de fournitures :** location.

**Critères d'attribution retenus :** offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 70 % : les conditions financières,

— 30 % : la valeur technique.

**Type de procédure :** appel d'offres ouvert.

**Valeur totale estimée (H.T.) :** 1 312 000 €/4 ans.

**Attribution du marché ou du lot n° :**

Lot n° 1 : location de grues avec ou sans opérateur. Nom du titulaire / Organisme : FOSELEV SOFREQUIP — Z.I. — 4/6, rue Eugène Freyssinet, 77507 Chelles Cedex. Montant (H.T.) : 352 000 €/4 ans. Sous-traitance : non.

Lot n° 2 : location de nacelles élévatrices avec ou sans opérateur. Nom du titulaire / Organisme : LOXAM — Z.I. de la Garenne — 2, rue Jean Chaptal, 93605 Aulnay sous Bois Cedex. Montant (H.T.) : 960 000 €/4 ans. Sous-traitance : non.

**Date d'attribution du marché :** 10 février 2006.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 février 2006.

**Référence de l'avis :** D.M.G. 2005-0021AA.

**L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui**

— Parution n° 0000129B.

— Annonce n° 164 du 20 juillet 2005.

**A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.**

**Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres :** D.M.G. 2005-025.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Commune.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — S.D.A. — B.P.F. — Tour Mattéi — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 02 46 — Télécopie : 01 71 27 02 79 — Mél. : annie.vassout@paris.fr.

**Objet du marché :** fourniture de papiers destinés à l'ensemble des services de la Mairie de Paris, en 2 lots séparés.

**Type de marché de fournitures :** achat.

**Nomenclature :** classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens :

— Objet principal : 21-00-00-00 ;

— Objets supplémentaires : 21-10-00-00, 21-20-00-00.

**Critères d'attribution retenus :** offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 50 % : valeur technique,

— 40 % : prix,

— 10 % : performance en matière de protection de l'environnement.

**Type de procédure :** appel d'offres ouvert.

**Valeur totale estimée (H.T.) :** 16 000 000 €/4 ans.

**Attribution du marché ou du lot n° :**

Lot n° 1 : papier blanc qualité recyclée et qualité non recyclée formats A4 et A3. Nom du titulaire / Organisme : INAPA FRANCE NAVARRE — 11, rue de la Nacelle-Villabe, 91814 Corbeil Essonnes Cedex. Montant (H.T.) : 8 000 000 €/4 ans. Sous-traitance : non.

Lot n° 2 : papiers divers et spéciaux toutes références. Nom du titulaire / Organisme : PAPETERIES DE FRANCE — 8 à 24, rue du Cheval Blanc, 93503 Pantin Cedex. Montant (H.T.) : 8 000 000 €/4 ans. Sous-traitance : non.

**Date d'attribution du marché :** 6 janvier 2006.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 février 2006.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2004-0482AA.

**L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui**

— Parution n° 20040482.

— Annonce n° 112 du 14 juillet 2004.

**A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : oui**

— Parution n° 20040512.

— Annonce n° 124 du 4 août 2004.

**Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres :** D.P.A. 04-203.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Commune.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 80 35.

**Objet du marché :** passation d'un marché de travaux anticipés de démolitions structurelles relatif à l'opération de création d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien théâtre de la Gaîté lyrique.

**Type de marché de travaux :** exécution.

**Nomenclature :** classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 45-11-11-00.

**Critères d'attribution retenus :** offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— la valeur technique de l'offre jugée à travers le respect du quantitatif sur les différents postes, la qualité des matériaux, fournitures ou prestations mises en œuvre et la cohérence interne de l'offre,

— le respect du planning d'exécution des travaux jugé à travers l'analyse des éléments du mode opératoire et la méthodologie proposée,

— le prix.

**Type de procédure :** appel d'offres ouvert.

**Valeur totale estimée (H.T.) :** 436 170,56 €.

**Attribution du marché ou du lot :** Nom du titulaire / Organisme : Entreprise IDF Démolition. Montant (H.T.) : 660 449 €. Sous-traitance : oui.

**Date d'attribution du marché :** 1<sup>er</sup> février 2005.

**Nombre total d'offres reçues :** 5.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13 février 2006

**Annexe I :** Justification du choix de la procédure négociée (article 35 du Code des marchés publics)

**Procédure négociée sans publication préalable mais avec mise en concurrence :** aucune offre ou aucune offre acceptable (déclaration d'infructuosité) n'a été reçue en réponse à (seconde hypothèse du 35-l-1<sup>o</sup>) une procédure ouverte.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2005-0241AA.

**L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui**

— Parution n° 20050241.

— Annonce n° 37 du 8 mars 2005.

**A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.**

**Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres :** D.P.A. 2004/146.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Commune.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*. Personne responsable du marché : M. le Maire de Paris — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 27 — Poste : 01 43 47 82 28 — Télécopie : 01 43 47 81 25.

**Objet du marché :** marché de travaux relatif à la modernisation des sanitaires cour.

**Type de marché de travaux :** exécution.

**Critères d'attribution retenus :** offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 65 % : la valeur technique telle que précisée à l'article 4.1 du Règlement de la Consultation,

— 35 % : le prix global et forfaitaire.

**Type de procédure :** appel d'offres ouvert.

**Valeur totale estimée (H.T.) :** 56 535,95 €.

**Attribution du marché ou du lot :** Nom du titulaire / Organisme : A.T.A. Sarl. Montant (H.T.) : 42 708 €. Sous-traitance : oui.

**Date d'attribution du marché :** 4 août 2005.

**Nombre total d'offres reçues :** 4.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13 février 2006.

**Référence de l'avis :** S.T.R.E.A. 2005-0038AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement* — Mission sécurité — 17, rue Delesseux, 75019 Paris — Téléphone : 01 44 75 23 65 — Télécopie : 01 44 75 23 99.

**Objet du marché :** amélioration d'un prototype et fourniture de 130 lève-tampons pour les agents de la Section de l'assainissement de Paris.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : IMSC3 Technologie — Z.I. de l'Abbaye — B.P. 28, 38780 Pont-Evêque — Numéro des marchés / Numéro des lots : D.P.E. 06-69-003 — Montant : 111 265 € H.T.

**Date d'envoi à la publication :** 14 février 2006.

#### Procédures adaptées ouvertes

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 20 — Télécopie : 01 43 31 49 96.

**Objet du marché :** achat de livres à savoir : — 1450 *Le serpent électrique de Daniel Pennac - Collection Gaffobobo (Gallimard)* ; — 1406 *La France expliquée aux enfants, sa géographie, la nature et les hommes (Gallimard)*. Chaque livre devra être broché d'une page de garde avec dédicace du Maire du 13<sup>e</sup>.

**Lieu de livraison :** Paris 13<sup>e</sup>.

**Documents à présenter lors du dépôt de candidature et de l'offre :** références pour des prestations similaires et proposition financière. Les candidats intéressés pourront se procurer le cahier des charges à la Caisse des Ecoles ou le demander par télécopie au 01 43 31 49 96.

**Modalités de transmission des candidatures et offres :** par courrier ou déposé à la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

**Date limite de remise des plis :** 3 mars à 16 h.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0075.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Mairie du 11<sup>e</sup> — Place Léon Blum, 75011 Paris — Téléphone : 01 53 27 11 50 — Télécopie : 01 53 27 11 69 — Personne responsable du marché : Mme Laurence VIVET.

**Objet du marché :** désamiantage du couloir d'entrée et réfection du doublage.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Groupe scolaire Parmentier — 11 bis, avenue Parmentier, 75011 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 5 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** retrait des dossiers au service acheteur du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées à la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Mairie du 11<sup>e</sup> — Place Léon Blum, 75011 Paris avant la date limite de remise des offres figurant ci-dessous. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** informations complémentaires à demander à Mme PERSON ou à M. FITTE. Désamiantage et doublage d'un couloir de 21 m de long environ et variant de 2,4 à 3,7 m de haut. Les deux extrémités du couloir (autour des portes) sont également à prendre en compte. Le mandataire sera le titulaire du lot menuiserie.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0081.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement — Place Léon Blum, 75011 Paris — Personne responsable du marché : Mme Laurence VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Objet du marché :** mises aux normes des garde-corps.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 20, rue de Paradis, Paris (75010).

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** retrait des dossiers au service acheteur, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi.

**Modalités de remise des offres :** les dossiers des candidats devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale à la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Date limite de dépôt des offres :** 17 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** renseignements complémentaires : M. MARQUET ou M. MANCHON. Marché en E.G./E.G.C. de 2 lots techniques. Lot n° 1 serrurerie (lot mandataire), lot n° 2 peinture.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0082.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement — Place Léon Blum, Paris (75011) — Personne responsable du marché : Mme Laurence VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Objet du marché : rehausse des garde-corps de l'escalier.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 10, rue Eugène Varlin, Paris (75010).

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** retrait des dossiers au service acheteur, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les dossiers des candidats devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale à la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Date limite de dépôt des offres :** 17 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** renseignements complémentaires : M. MARQUET ou M. MANCHON. Marché en E.G./E.G.C. de 2 lots techniques. Lot n° 1 serrurerie (lot mandataire), lot n° 2 peinture.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0076.

**Code catégorie d'achat :** 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. Bernard CHRISTOL.

**Objet du marché : transformation de l'école maternelle en école polyvalente — Mission S.P.S.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 5, rue des Tourelles, 75020 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement avant le 8 mars 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 8 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** pour les informations techniques contacter M. Pierre CHOUARD.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0077.

**Code catégorie d'achat :** 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. Bernard CHRISTOL.

**Objet du marché : transformation de l'école maternelle en école polyvalente — Mission de contrôle technique.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 5, rue des Tourelles.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement avant le 8 mars 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 8 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** pour les informations techniques contacter M. Pierre CHOUARD.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0078.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. Bernard CHRISTOL.

**Objet du marché : travaux de sécurité.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 22, rue Olivier Métra, 75020 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 17 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement avant le 7 mars 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 7 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** pour les informations techniques contacter M. Christian PEUZIAT.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0091.

**Code catégorie d'achat :** 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) — Personne responsable du marché : M. Thierry LANGE.

**Objet du marché : contrôle technique. Modernisation des installations de génie climatique du Stade Parc des Princes dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Stade du Parc des Princes — 24, rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** S.T.E.G.C., 193, rue de Bercy, Tour Gamma A, 10<sup>e</sup> étage, bureau 1002, 75012 Paris, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception postal, soit remises contre récépissé. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 15 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. SARMEO — Téléphone : 01 71 27 00 10.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0092.

**Code catégorie d'achat :** 71.74 / Coordination des systèmes de sécurité incendie.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) — Personne responsable du marché : M. Thierry LANGE.

**Objet du marché : coordination des systèmes de sécurité incendie — Modernisation des installations de génie climatique du Stade Parc des Princes dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Stade du Parc des Princes — 24, rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** S.T.E.G.C., 193, rue de Bercy, Tour Gamma A, 10<sup>e</sup> étage, bureau 1002, 75012 Paris, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception postal, soit remises contre récépissé. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 15 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. SARMEO — Téléphone : 01 71 27 00 10.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement — Place Léon Blum, 75011 Paris. Personne responsable des marchés : Mme VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Objet du marché : modernisation de 3 monte-charges.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 4, avenue Bouvines, 75011 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** retrait des dossiers au service acheteur de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi.

**Modalités de remise des offres :** les dossiers de candidature devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou renvoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale à la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Date limite de dépôt des offres :** 17 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** pour des renseignements complémentaires, s'adresser à Mme JUDAS ou Mlle ELANA. Marché en lot unique.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0087.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Mairie du 11<sup>e</sup> — Place Léon Blum, 75011 Paris — Téléphone : 01 53 27 11 50 — Télécopie : 01 53 27 11 69 — Personne responsable du marché : Mme Laurence VIVET.

**Objet du marché : réfection des peintures.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 2, passage Beslay, 75011 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 5 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** retrait des dossiers au service acheteur du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir au service acheteur avant la date limite de remise des offres figurant ci-dessous. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 20 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** renseignements complémentaires à demander auprès de Mme PERSON (01 53 27 11 56) ou M. FITTE (01 53 27 13 58). Quantitatif : peinture de l'entrée, de deux cages d'escalier, du préau, de deux couloirs, de 16 classes et des sanitaires.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0088.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement — Place Léon Blum, Paris (75011) — Personne responsable du marché : Mme Laurence VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Objet du marché : prolongation de l'auvent.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 216 bis, rue La Fayette, Paris (75010).

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** retrait des dossiers au service acheteur, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les dossiers des candidats devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale à la Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** renseignements complémentaires : M. MARQUET ou M. MANCHON. Marché en E.G./E.G.C. composé de 3 lots techniques. Lot n° 1 serrurerie (lot mandataire), lot n° 2 maçonnerie, lot n° 3 peinture.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.E. 2006-0024.

**Code catégorie d'achat :** 78.72 / Organisation de tests psychotechniques.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Services Techniques de la Propreté de Paris — Section des Moyens Mécaniques — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone 01 53 72 55 10.

**Objet du marché :** réalisation de tests psychotechniques liés aux métiers de conduite pour la D.P.E. et les T.A.M.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** France.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 13 mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction de la Protection de l'Environnement — Section des Moyens Mécaniques — Cellule Marchés — 66, rue de Meaux, 75019 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être parvenues avant le délai indiqué, par télécopie, courrier avec accusé de réception, ou remise contre récépissé. Tout envoi télécopié devra impérativement être succédé d'un envoi par courrier recommandé ou d'une remise contre récépissé.

**Date limite de dépôt des offres :** 3 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** les sociétés intéressées pourront retirer le dossier à l'adresse indiquée, après s'être annoncée par appel téléphonique au 01 53 72 55 10. Les dossiers pourront également être envoyés par courrier, à la demande de la société.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.E. 2006-0031.

**Code catégorie d'achat :** 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section des Locaux — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 72 54 00 — Télécopie : 01 42 38 15 48.

**Objet du marché :** contrôle technique pour l'adaptation du garage Victor Hugo en vue de l'accueil de véhicules au GNV et création d'une aire de lavage.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 37, rue Victor Hugo, 94200 Ivry sur Seine.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 18 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** identique à celle du service acheteur. Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront, soit être envoyées par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception, soit être remises contre récépissé à l'adresse de retrait. L'attention des candidats est portée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou mél. ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 3 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** le présent avis annule et remplace celui du 7 février 2006.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.J.E.V. 2006-0030.

**Code catégorie d'achat :** 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service Exploitation des Jardins.

**Objet du marché :** fourniture et mise en place d'une clôture au jardin noir du Parc André Citroën.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Parc André Citroën — 2, Montagne de la Fage, 75015 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — D.P.J.E.V. — Circonscription sud-ouest — 2, place Jacques Marette, 75015 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les dossiers des candidats devront être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou remis au service contre récépissé les jours ouvrés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Date limite de dépôt des offres :** 13 mars 2006 à 17 h.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.J.S. 2006-0018.

**Code catégorie d'achat :** 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service de l'équipement — Bureau de l'Entretien des Equipements et Service Technique — 25, bd Bourdon, 75004 Paris.

**Objet du marché :** mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du pôle de loisirs Simon Lefranc, à Paris 4<sup>e</sup>.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 9, rue Simon Lefranc, 75004 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> octobre 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction de la Jeunesse et des Sports — B.E.E.S.T. — Bureau 422 — 25, bd Bourdon, 75004 Paris.

**Modalités de remise des offres :** par courrier à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — B.E.E.S.T. — Bureau 422 — 25, bd Bourdon, 75004 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 28 février 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** des précisions peuvent être demandées à M. Patrick JEANTHEAU au 01 42 76 36 68.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.J.S. 2006-0019.

**Code catégorie d'achat :** 97.06 / Etudes et travaux sur les installations sportives.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — Direction de la Jeunesse et des Sports.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

**Objet du marché :** création d'un parquet sportif dans la salle de danse de la Salle de sports de Ménilmontant. Lot unique : sol sportif.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 114, rue de Ménilmontant, 75020 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — Bureau 416 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris.

**Modalités de remise des offres :** par courrier ou remis contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — Bureau 416 — 25, bd Bourdon, 75004 Paris. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 13 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** pour tout renseignement d'ordre technique, vous pouvez contacter Christophe ROSSI ou Mme LAGACHE, téléphone : 01 42 76 39 57 — 01 42 76 36 06. Pour tout renseignement d'ordre administratif, vous pouvez contacter Blandine PARIGOT, téléphone : 01 42 76 70 66. Les variantes sont acceptées.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée ouverte.

**Type de marché :** marché de travaux.

**Identification de l'organisme :** Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

**Nom et adresse officiels de la personne publique qui passe le marché :** Mme la Directrice Générale — Sous-Direction des Ressources — Service des Travaux — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Télécopie : 01 44 67 17 02.

**Objet du marché :** système de filtrage et de contrôle des accès par cylindres électroniques autonomes, gérés par un logiciel informatique dédié, au C.H.R.S. Poterne des Peupliers sis 8/14, rue de la Poterne des Peupliers, 75013 Paris.

**Lieu d'exécution :** C.H.R.S. « Poterne des Peupliers » sis 8/14, rue de la Poterne des Peupliers, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des travaux :** avril/mai 2006.

**Durée :** 3 semaines (hors délais de fabrication).

**Retrait des dossiers :** les entreprises intéressées doivent se faire connaître au C.A.S.V.P., Service Travaux, par télécopie au 01 44 67 17 02.

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus aux coordonnées suivantes : C.A.S.V.P., Mme MUSTER, télécopie : 01 44 67 17 02.

**Date limite de dépôt des offres :** 6 mars 2006 avant 16 h.

**Critères de jugement des offres :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés par ordre d'importance décroissante et pondéré.

— Critère 1 : valeur technique de l'offre.

— Critère 2 : prix.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

— La lettre de candidature (D.C.4) (en cas de groupement) ;

— La déclaration du candidat (D.C.5) ;

— Une liste de référence et chantiers similaires datant de moins de 3 ans.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée ouverte.

**Type de marché :** travaux d'exécution.

**Identification de l'organisme :** Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.).

**Nom et adresse officiels de la personne publique qui passe le marché :** Mme la Directrice Générale — Sous-Direction Interventions Sociales — Service des Interventions Sociales — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12 — Télécopie : 01 44 67 18 68.

**Objet du marché :** travaux de revêtements de sol et de pose d'un placage sur un guichet.

**Lieu d'exécution :** Section du Centre d'Action de la Ville de Paris du 18<sup>e</sup> arrondissement — 115 bis, rue Ordener, 75018 Paris.

**Date prévisionnelle de début des travaux :** courant avril 2006.

**Durée :** maximum 8 semaines.

**Lieu de retrait des dossiers :** C.A.S.V.P. — Service des Interventions Sociales — Bureau 4127.

**Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus aux coordonnées suivantes :** d'ordre administratif et technique : M. DEOM — Télécopie : 01 44 67 18 68.

**Date limite de dépôt des offres :** 7 mars 2006.

**L'examen et l'appréciation des offres seront fondés sur l'ensemble des critères suivants :**

— contenu de la prestation, planning et références (note de 1 à 5 à coefficient 6 ; 5 étant la meilleure note) ;

— critère de prix (note de 1 à 5 à coefficient 4 ; 5 étant la meilleure note).

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

— lettre de candidature (D.C.4) ;

— déclaration du candidat (D.C.5) ;

— acte d'engagement et ses annexes (D.P.G.F.) ;

— mémoire technique et planning de principe ;

— liste de références de chantiers similaires datant de moins de 3 ans ;

— attestation de passage datée et signée.

Le Directeur de la Publication :

Bernard GAUDILLERE